
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2005-2006

28 JUIN 2006

PROJET DE DÉCRET CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2006⁽¹⁾

AVIS PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ, DES MATIÈRES SOCIALES ET DE L'AIDE À LA
JEUNESSE À LA COMMISSION DES FINANCES, DU BUDGET, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DU SPORT
PAR **MME VÉRONIQUE BONNI.**

(1) Voir Doc. n°274 (2005-2006) n°1 à 5.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé	3
2	Examen des observations formulées par la Cour des Comptes	5
3	Examen des articles et tableaux budgétaires	6
3.1	Division organique 15 - Infrastructures de la santé, des affaires sociales	6
3.2	Réponses de la Ministre	6
3.3	Division organique 16 - Santé	6
3.4	Réponses de la ministre	8
3.5	Division organique 17 – Aide à la jeunesse	9
3.6	Réponses de la Ministre	10
3.7	Division organique 18 – Aide sociale spécialisée	10
3.8	Réponse de la Ministre	10
3.9	Division organique 19 – Enfance	11
3.10	Réponses de la Ministre	12
4	Vote	12
ANNEXE I		13
ANNEXE II		16
ANNEXE III		38
ANNEXE IV		45

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la jeunesse a examiné au cours de sa réunion du 28 juin 2006⁽²⁾ le projet de décret contenant l'ajustement du Budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006 – partim concernant ses compétences.

1 Exposé introductif de Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la Jeunesse et de la Santé

La Ministre tient, en premier lieu, à mettre en évidence deux éléments au niveau du budget, à savoir, l'adaptation du coefficient d'indexation à l'indice réel, ainsi que le respect des engagements pris qui n'apparaissaient pas encore au budget initial 2006.

Il s'agit pour le secteur de l'aide à la jeunesse des décisions prises par le Gouvernement le 19 mai 2006, des engagements en faveur du non-marchand et du surcoût des dépenses énergétiques.

A propos du non-marchand, elle donne la précision suivante : une enveloppe non-marchand à hauteur de 17.987.000 euros vient compléter le montant de 7.808.000 euros qui était déjà inscrit au budget initial 2006, au sein de la dotation de l'ONE.

Pour le secteur socio-sanitaire, les moyens supplémentaires pour l'année 2006 s'élèvent à 25.795.000 euros qui sont répartis de la manière suivante :

- à la division organique 16, les services PSE : 948.000 euros ;
- à la division organique 17, l'aide à la jeunesse et les services d'accueil spécialisés de la petite enfance : 13.956.000 euros ;

(2) Présents :

M. Bodson (en remplacement de M. Gennen), Mme Bonni, Mme Bouarfa, M. Collignon, M. Delannois, Mme Docq, M. Luperto (en remplacement de M. Calet), M. de Saint Moulin, Mme Bidoul, Mme Cornet, Mme Pary-Mille, M. Elsen, M. Fourny, M. de Lamotte (en remplacement de M. Smal), M. Galand (Président)

Assistaient également à la réunion :

Mme Fonck, Ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé

Mmes Görller et Lambrechts, collaboratrices de Mme la Ministre Fonck

Mmes Kaiser et Lee, expertes du groupe PS

Mme D'Ursel, experte du groupe MR

Mmes Bernard et Herion, expertes du groupe cdH

— à la division organique 18, l'aide aux détenus : 17.300 euros ;

— à la division organique 19, la petite enfance et les équipes « SOS-Enfants » : 7.808.000 euros à l'initial et 2.910.000 à l'ajustement.

Concernant les engagements pris en faveur du secteur de l'aide à la jeunesse, elle précise qu'un ensemble de décisions ont été prises et, notamment, un apport de moyens humains supplémentaires important.

En matière de surcoût des dépenses énergétiques, elle rappelle que le Gouvernement fédéral a pris l'engagement d'octroyer aux entités fédérées 10 millions d'euros, soit pour la Communauté française un montant de 3.940.000 euros.

Le Gouvernement de la Communauté française a également décidé, le 10 février 2006, d'octroyer 3 millions d'euros.

Elle précise que ces décisions ont entraîné au niveau des secteurs « enfance » et « aide à la jeunesse », l'octroi d'une enveloppe de 637.000 euros qui se ventile de la manière suivante : 304.000 euros en faveur des allocations de base destinées au subventionnement des services privés, agréés au niveau de l'aide à la jeunesse et 333.000 euros en faveur des structures d'accueil concernées par l'arrêté MILAC et qui seront donc ajoutés à la dotation de base de l'ONE.

Elle passe ensuite en revue les différentes divisions organiques.

Concernant la division organique 15 « infrastructures », la Ministre déclare que les allocations dédiées aux dépenses d'équipement des hôpitaux universitaires diminuent de 926.000 euros en moyens de paiement.

12.000 euros viennent s'ajouter à l'AB 41.31.12 afin de pallier l'augmentation des charges d'intérêt des emprunts des hôpitaux universitaires.

Par ailleurs, l'effort important consenti pour réduire l'encours depuis fin 2004, de 1.971.000 euros à 645.000 euros au début de l'exercice 2006 et honorer ainsi l'ensemble des engagements pris antérieurement, permet de dégager à l'ajustement des crédits excédentaires en moyens de paiement qui sont redistribués vers la santé et l'aide à la jeunesse.

Elle précise que les crédits seront plus que suffisants pour honorer les factures qui rentreront d'ici fin 2006.

En outre, elle indique qu'à partir de 2007,

un nouveau calendrier de construction des hôpitaux universitaires négocié avec le pouvoir fédéral devrait permettre des investissements plus importants. Il s'agit d'une avancée pour ces hôpitaux universitaires qui arrivent à 30 ans d'âge.

A propos de la division organique 16 « santé », la Ministre déclare que les moyens passent de 32.319.000 euros à l'initial 2006, à 33.659.000 euros au budget ajusté, soit une croissance de plus de 4,1 %.

Elle rappelle que le budget du Programme 2 « prévention et promotion de la santé » a été réorganisé au budget initial 2006 pour refléter les priorités du Plan communautaire opérationnel (PCO), lequel vise à traduire en objectifs opérationnels, le programme quinquennal de prévention et de promotion de la santé et définit les lignes de force en matière de santé pour l'ensemble de la législature.

Elle déclare que l'objectif de cet agencement est de mettre en lumière clairement les moyens attribués pour l'opérationnalisation de chacune de ces priorités. L'ajustement traduit en bonne partie une répartition plus affinée des moyens au sein de chaque nouvelle allocation de base, au vu des projets qui se concrétisent.

Il en est ainsi notamment pour la prévention des assuétudes, la prévention du sida et la prévention des maladies cardio-vasculaires.

A propos de la prévention des maladies cardio-vasculaires, elle souligne que le budget ajusté augmente de 53.000 euros.

Au niveau des projets concrétisés, elle cite l'exemple de « Tom et Babette » dans le cadre de l'alimentation saine et celui portant sur l'anorexie dans le cadre de l'AB 33.02.25 « subventions à l'initiative du Gouvernement ».

En matière de promotion de la santé à l'école, elle déclare que le budget du Programme 3, correspondant aux subsides de fonctionnement des services PSE, passe de 16.041.000 euros à 16.752.000 euros à l'ajustement.

Elle rappelle que les services PSE offrent un service universel de médecine préventive pour tous les enfants et les jeunes en âge d'obligation scolaire. Elle indique que si leurs subsides connaissent une légère diminution en raison du nombre d'élèves à considérer, lequel est en légère régression et du coefficient d'indexation revu à la baisse, ils sont sensiblement majorés par la dotation non-marchand, soit 948.000 euros.

Elle déclare qu'une redistribution des moyens s'est faite des PSE libres vers les PSE officiels. Il s'agit d'une correction technique effectuée sur

base du nombre d'élèves.

Concernant la division organique 17 « aide à la jeunesse », elle épingle les éléments marquants, à savoir :

- la correction de l'index, soit un montant en diminution de 1.590.000 euros ;
- le non-marchand pour le secteur de l'aide à la jeunesse, soit un montant de 13.956.000 euros ; les engagements au niveau du Gouvernement datant du 19 mai 2006, mis en application à partir du 1er septembre 2006 et qui se traduisent pour l'essentiel à l'AB 33.28.14 « subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement » ;
- les surcoût d'énergie, soit un montant de 304.000 euros qui se ventile sur l'AB 33.11.14, 33.17.14, 33.18.14, 33.19.14 et de 33.24.14 à 33.30.14.

Par ailleurs, la Ministre donne des précisions sur une décision prise par le Gouvernement le 19 mai 2006 à propos de la ventilation d'environ 400.000 euros qui seront affectés à partir d'octobre 2006, au financement de 100 emplois APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) non pris en charge par la Région wallonne.

Elle donne ensuite des précisions sur la répartition de ces emplois :

- 30 emplois sont répartis au niveau des Services d'aide à la jeunesse (SAJ) et des Services de protection de la jeunesse (SPJ). Elle précise que la répartition se fera sur base d'éléments objectifs au niveau des différentes implantations.
- 23 emplois seront affectés au niveau des structures d'accrochage scolaire (SAS). Il s'agit d'une prise en charge conjointe « enseignement » et « aide à la jeunesse ».
- 20 emplois seront affectés au niveau des Services de prestations éducatives et philanthropiques (SPEP), en vue de répondre à la mise en œuvre des nouvelles mesures dictées par la réforme de la loi de 1965, à savoir, les médiations, la concertation restauratrice en groupe et le stage parental. Elle précise que les SPEP sont chargés de mettre en application des sanctions pour les mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction.
- 15 équivalents temps plein seront affectés au niveau des Services d'aide et d'intervention

éducative (SAIE) prioritairement pour la prise en charge des mineurs délinquants à leur sortie des Institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ).

- 7 équivalents temps plein seront affectés aux Centres d'accueil d'urgence pour la prise en charge des crises et des situations d'urgence.
- 5 équivalents temps plein seront affectés au niveau des services de placement familial d'urgence.

Concernant Bruxelles, elle précise qu'un budget est prévu pour pouvoir renforcer les services d'accrochage scolaire.

A propos de la division organique 19 « enfance », elle explicite les éléments suivants : à l'AB 41.01.11 « dotation de base de l'ONE », elle précise qu'un subside complémentaire non-marchand de 2.727.000 euros et une augmentation de 333.000 euros, à titre d'intervention dans le surcoût lié à l'augmentation des dépenses de l'énergie, vient s'ajouter au 7.808.000 euros déjà intégrés lors du budget initial. Un retrait de 105.000 euros est également prévu suite à l'adaptation du coefficient d'indexation applicable pour le calcul de la dotation de fonctionnement de l'Office.

Concernant les Services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE), anciennement appelés les pouponnières, elle précise qu'il s'agit d'un co-financement des secteurs de l'aide à la jeunesse et de l'enfance.

Elle indique que le budget de 222.000 euros qui correspond au montant du non-marchand en faveur des SASPE a été inscrit, en accord avec l'ONE, à la division organique 17 « aide à la jeunesse », en vue de faciliter son affectation vers les différents services.

A l'AB 41.05.11 « provision pour l'ouverture de places d'accueil dans le cadre du Plan Cigogne II », elle précise que celle-ci a été réduite de 500.000 euros.

Elle souligne que cette situation n'est pas de nature à modifier les objectifs du Plan Cigogne II fixés par le Gouvernement le 2 décembre 2005 qui planifie la création de 8.000 places d'accueil pour les enfants de moins de trois ans d'ici 2009, en précisant le nombre de places à ouvrir par catégorie de milieux d'accueil et en déterminant le budget à y affecter, compte tenu d'une répartition des emplois subventionnés issus des Régions.

Elle déclare que pour les années 2006 et 2007, l'objectif à atteindre est de 3.999 places avec des

moyens prévus pour sa réalisation dans un avenant au contrat de gestion de l'O.N.E., approuvé le 24 mars 2006 par le Gouvernement.

Elle précise que la programmation 2006-2007 pour l'ouverture des places d'accueil dans les milieux d'accueil subventionnés, collectifs ou à caractère familial, a été lancée en mai 2006 et se clôturera en septembre 2006. Le Plan Cigogne II envisageait les budgets en année pleine. La réduction de la provision prévue au budget 2006 n'hypothèque donc en rien les objectifs d'ouverture de places.

2 Examen des observations formulées par la Cour des Comptes

Mme Cornet demande à la Ministre son avis sur la remarque de la Cour des Comptes selon laquelle les montants mobilisés dans l'ajustement budgétaire risqueraient de ne pas couvrir intégralement les besoins de l'ONE estimés par celui-ci à 3,2 millions d'euros.

La Ministre apporte la réponse suivante.

Il est exact que le résultat budgétaire de l'Office à l'initial prenait en compte en recettes des reprises de provisions et des affectations de réserves. Comme la Cour le relève, s'agissant de mouvements internes, ils n'influencent pas le résultat budgétaire.

En cette année de transition budgétaire pour l'ONE, qui a vu la création de quatre fonds : le fonds informatique, le fonds amélioration des locaux, le fonds des bâtiments et le fonds Cigogne II, l'option choisie a été de privilégier la transparence des moyens affectés, plutôt que le strict respect de l'orthodoxie budgétaire qui aurait conduit l'Office à présenter un budget en déficit.

Cette option de créer des fonds sur budgets affectés, alimentés par des reprises de réserves et de provisions, dont le fonds Cigogne II, permet d'identifier clairement les moyens disponibles au financement des mesures contenues dans le plan de création des 8000 places d'accueil.

Elle traduit en cela la volonté du Gouvernement et a fait l'objet d'une approbation unanime par les organes de gestion de l'Office.

Quant au financement structurel des dépenses exposées dans le cadre du Plan Cigogne II, il est garanti au travers des modalités inscrites dans le troisième avenant du contrat de gestion de l'Office.

Contrairement à ce que souligne la Cour, ce n'est pas la réallocation de la provision index qui

permet d'augmenter la dotation de l'ONE, mais la provision non-marchand inscrite à la DO 11, allocation de base 01.05.02.

Le montant de 2.910.000 euros ainsi transféré permettra de couvrir intégralement les besoins de l'Office. En effet, si ce dernier a estimé, fin 2005, ses besoins à environ de 3.200.000 euros, c'est en intégrant les moyens affectés aux Services d'accueil spécialisés de la petite enfance (SASPE).

En accord avec l'ONE, l'enveloppe dédiée aux SASPE, soit 222.000 euros pour la concrétisation des accords du non-marchand, a été inscrite à la DO 17 « aide à la jeunesse ».

3 Examen des articles et tableaux budgétaires

3.1 Division organique 15 - Infrastructures de la santé, des affaires sociales

A l'AB 61.34.12 « construction, aménagement et équipement des hôpitaux universitaires », une diminution de 926.000 euros est prévue.

M. Fourny déclare que ce montant est notamment transféré aux divisions organiques 16 et 17. Il demande à la Ministre des précisions sur la ventilation du solde.

3.2 Réponses de la Ministre

La Ministre donne les précisions suivantes :

- 12.000 euros sont prévus pour la division organique 15 à l'AB 41.31.12 « intervention dans les charges d'intérêt des emprunts des hôpitaux universitaires » ;
- 300.000 euros sont prévus pour la division organique 16 à l'AB 33.04.24 « prévention des maladies cardio-vasculaires » ;
- 30.000 euros sont prévus pour la division organique 16 à l'AB 33.02.24 « prévention du sida » ;
- 30.000 euros sont prévus pour la division organique 16 à l'AB 33.08.24 « subventions diverses pour la mise en œuvre du Plan communautaire opérationnel (PCO) » ;
- 104.000 euros sont prévus pour la division organique 16 à l'AB 33.03.25 « problématiques émergentes et projets pilotes » ;

— 100.000 euros sont prévus pour la division organique 17 à l'AB 12.02.01 « dépenses de consommation en rapport avec l'occupation des locaux, à l'exclusion des dépenses énergétiques et dépenses d'entretien. Fournitures de biens et de services : frais de bureau, transports, impôts, rétributions, publications du département, formation professionnelle, habillement et autres dépenses d'administration » ;

— 182.000 euros sont prévus pour la division organique 17 à l'AB 33.16.12 « subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, et subventions au service « Ecoute-enfants » de la Communauté française » ;

— 40.000 euros sont prévus pour la division organique 17 à l'AB 33.14.14 « subventions pour frais particuliers des services d'aide en milieu ouvert » ;

— 128.000 euros sont prévus à la division organique 17 à l'AB 33.06.15 « financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse ». Ce crédit est prévu plus particulièrement pour des recherches sur les mineurs abuseurs sexuels, ainsi que sur les mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

Mme Bonni demande à la Ministre la manière dont elle envisage de procéder l'année prochaine, en vue de pouvoir maintenir ces crédits.

La Ministre lui répond qu'il ne s'agit pas d'une ventilation des crédits au niveau structurel. Elle précise que ces montants n'auraient pas été utilisés à la fin de cette année. C'est la raison pour laquelle ceux-ci sont orientés vers des priorités du Gouvernement.

3.3 Division organique 16 - Santé

AB 12.31.11 « dépenses relatives aux accords de coopération ». **Mme Bidoul** constate que ce crédit diminue de 19.000 euros. Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

A l'AB 12.36.22 « contrôle médico-sportif », **Mme Bidoul** constate que ce crédit diminue de 15.000 euros. Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

Elle demande également à la Ministre son avis sur l'idée de transférer cette allocation de base vers les compétences du Ministre des Sports.

A l'AB 33.01.24 « prévention des assuétudes », Mme Bidoul constate que ce crédit augmente de 79.000 euros. Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

A l'AB 33.02.24 « prévention du sida », Mme Bidoul se réjouit de constater que ce crédit augmente de 31 %. Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

Elle lui demande également si un programme généralisé d'éducation à la vie sexuelle et affective sera mis en place dans l'ensemble des écoles de la Communauté française lors de la prochaine rentrée scolaire.

Elle rappelle que lors d'une interpellation récente d'un collègue sur cet objet, la Ministre avait déclaré qu'elle consultait avec la Ministre-Présidente Arena, les fédérations des centres de planning familial en vue de définir les modalités relatives à l'institutionnalisation de ces cours.

Lors de cette même interpellation, l'accent avait été mis sur la mise en place des cellules au sein des écoles chargées d'assurer la formation des personnes ayant un rôle de référent et notamment vis à vis des jeunes en situation difficile et des structures extérieures.

Elle déclare qu'une dizaine d'écoles bénéficient actuellement de ce programme.

Elle demande à la Ministre si l'augmentation de ce crédit permettra de développer davantage ces cellules au sein des écoles.

A l'AB 33.04.24 « prévention des maladies cardio-vasculaires », Mme Bidoul constate que ce crédit a augmenté de 53.000 euros.

Elle demande à la Ministre des précision sur la programmation « alimentation saine ».

A l'AB 33.08.24 « subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO », Mme Bidoul constate une diminution de ce crédit. Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

A l'AB 33.02.25 « subventions à l'initiative du Gouvernement », Mme Bidoul constate que ce crédit a augmenté de 75.000 euros. Elle demande des précisions en la matière.

A l'AB 33.06.25 « dépistage de la surdité néonatale », Mme Bidoul se réjouit de constater que ce crédit a augmenté de 60.000 euros. Elle demande à la Ministre des précisions sur la mise en œuvre de ce programme.

A l'AB 33.01.32 « subventions pour la formation continue secteur libre en promotion de la santé à l'école », Mme Bidoul constate que ce crédit a diminué de 60.000 euros. Elle demande à la

Ministre des précisions en la matière.

Mme Bonni demande à la Ministre des précisions sur la réorganisation du Programme 2.

A l'AB 33.01.24 « prévention des assuétudes », Mme Bonni constate que ce crédit a augmenté de 79.000 euros. Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

A l'AB 33.02.24 « prévention du sida », Mme Bonni constate que ce crédit a augmenté de 639.000 euros. Elle souligne que cet accroissement apportera une certaine sécurité dans le développement des programmes pluriannuels.

Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

A l'AB 33.04.24 « prévention des maladies cardio-vasculaires », Mme Bonni constate que ce crédit a augmenté de 53.000 euros. Elle demande à la Ministre les raisons pour lesquelles il est prévu une redistribution de 247.000 euros.

A l'AB 33.02.25 « subventions à l'initiative du Gouvernement », Mme Bonni constate que ce crédit a augmenté de 75.000 euros. Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

A l'AB 33.03.25 « problématiques émergentes et projets pilotes », Mme Bonni constate que ce crédit a augmenté de 50.000 euros. Elle demande à la ministre des précisions en la matière.

Par ailleurs, elle demande à la Ministre si des moyens financiers en vue de soutenir des activités à l'éducation à la vie sexuelle et affective ont été prévus dans d'autres allocations de base.

A l'AB 33.04.25 « programmes locaux », Mme Bonni se réjouit de constater que ce crédit a augmenté de 77.000 euros. Elle demande des précisions en la matière.

A l'AB 33.06.25 « dépistage de la surdité néonatale », Mme Bonni constate que ce crédit a augmenté de 60.000 euros. Elle demande à la Ministre de lui préciser la date à laquelle les premiers examens en faveur des nouveaux nés seront pratiqués.

A l'AB 12.01.24 « programmes de vaccination », **M. Fourny** marque sa satisfaction suite à la décision du remboursement du vaccin pneumocoque. Il exprime le souhait que cette allocation de base soit majorée lors du budget initial 2007, afin de pouvoir assurer en toute sécurité le remboursement de ce vaccin.

A l'AB 33.01.24 « prévention des assuétudes », **M. Fourny** précise qu'il avait interpellé à la Région wallonne la Ministre Vienne sur la mise en place du plan concerté en matière de prévention des assuétudes et qu'il lui semblait qu'elle n'était

pas animée d'une réelle volonté d'accélérer ce dossier.

Dans ce cadre, il demande à la Ministre des précisions sur les initiatives qu'elle a entreprises en la matière.

A l'AB 33.01.32 « subventions pour la formation continue secteur libre en promotion de la santé à l'école », M. Fourny constate que ce crédit a diminué de 60.000 euros. Il demande à la Ministre des précisions sur les conséquences de cette diminution sur les différentes formations proposées aux services PSE.

A propos de la diminution du financement des projets de promotion et de protection de la santé, M. Galand demande à la Ministre des précisions sur la manière dont les choix ont été opérés.

Par ailleurs, M. Galand déclare qu'il se joint aux questions posées par rapport à l'éducation à la vie affective et sexuelle.

Il souligne que cette voie permettra également de mener des actions de prévention en matière de sida, de grossesses précoces et de respect mutuel.

Concernant la prévention des assuétudes, il demande à la Ministre des précisions sur la mise en place d'un plan concerté avec la Région wallonne et la COCOF.

3.4 Réponses de la ministre

Concernant le PCO, la **Ministre** déclare que des montants prévus dans l'AB 33.08.24 « subventions diverses pour la mise en œuvre du PCO » ont été reventilés sur certains thèmes, en vue d'affiner les priorités et d'opérer une bonne classification du budget au cours de l'année. Il s'agit de la poursuite du travail qui avait débuté lors du budget initial 2006.

A propos de la réorganisation du Programme 2, elle précise qu'une réglementation impose que toutes les allocations de base doivent continuer à figurer dans le budget durant 3 ans.

Mme Görller, collaboratrice de la Ministre Fonck, déclare que lors du dépôt d'un ajustement budgétaire, celui-ci doit intégrer toutes les modifications qui sont intervenues depuis le début de l'année par l'intermédiaire des bulletins de réallocation ou de redistribution.

Elle précise, d'une part, que la réallocation vise les crédits qui passent d'une division organique à une autre et, d'autre part, que la redistribution vise les crédits au sein d'une même division

organique, d'un même programme qui sont reventilés autrement.

Par ailleurs, elle indique qu'il faut également tenir compte des mouvements qui résultent des décisions prises par le Gouvernement.

Concernant les dépenses relatives aux accords de coopération figurant à l'AB 12.31.11, la **Ministre** indique qu'il s'agit d'un ajustement par rapport au paiement des factures portant sur des frais de secrétariat.

A propos du contrôle médico-sportif à l'AB 12.36.22, la Ministre rappelle que des personnes de l'administration de la santé travaillent directement sur cette problématique. Elle précise que cette allocation de base résulte du décret relatif à la promotion de la santé par le sport.

Elle souligne que cette compétence relève du Ministre des Sports.

En ce qui concerne la prévention des assuétudes, elle déclare qu'une série de décisions ont été prises par le Gouvernement dans le cadre de la politique de la santé et conjointement avec les écoles. Il s'agit, entre autres, d'outils de formation, d'une accentuation de la mise en réseau de toute une série d'associations et notamment avec les écoles. Elle cite l'exemple du financement des points d'appui au niveau des centres locaux de promotion de la santé (CLPS) qui est repris à l'AB 33.01.24 « prévention des assuétudes ».

Concernant la mise en place du plan transversal avec les Régions, elle déclare qu'un cadastre est actuellement en cours de finalisation au niveau des administrations concernées.

En matière de lutte contre le sida, elle précise que la stratégie a été redéfinie, notamment en terme de coordination entre les actions globales et celles plus ciblées comme les populations pauvres ou ayant des comportements à risque.

Elle confirme que la campagne d'été, dans le cadre de la lutte contre le sida, sera bien lancée. Elle déclare que l'augmentation prévue à l'AB 33.02.24 résulte à la fois de ladite campagne, ainsi que d'une série de projets qui seront finalisés au terme des accords pluriannuels 3 ans et 5 ans.

A propos des maladies cardio-vasculaires, la Ministre précise que les décisions du Gouvernement relatives à l'alimentation saine se retrouvent à différents endroits dans le budget et, en premier lieu, au niveau des services de promotion de la santé à l'école.

Elle rappelle qu'il s'agit d'un service universel qui touche tous les enfants de 3 à 18 ans. Ce travail est réalisé pour les 0 à 3 ans, notamment

par les consultations de l'ONE. Elle relève dans les missions des services PSE : le dépistage précoce, le suivi des courbes de poids, de taille, ainsi que les projets qui sont menés vers les pouvoirs organisateurs, les directions d'école et les enseignants.

En outre, elle précise qu'un travail est également effectué au sein même des administrations de la santé, ainsi que par la réalisation d'une série de projets.

Concernant la fréquentation du site Internet, la Ministre transmettra les données. Les données relatives à la fréquentation du site Internet figurent en annexe n° I du présent avis.

En ce qui concerne le dépistage systématique de la surdité néonatale, la Ministre indique que certaines maternités le réalisent déjà. Elle précise que le principal obstacle à sa réalisation est d'ordre financier. Elle déclare que l'objectif est de signer, en septembre prochain, les premières conventions avec les maternités qui le réalisent déjà.

Par ailleurs, elle souligne que l'accroissement de l'AB 33.06.25, soit 60.000 euros est destiné à couvrir des frais relatifs à la coordination du dépistage.

Elle précise qu'une convention a été signée avec l'unité politique « programme de santé en pays industrialisé » de l'ULB qui sera chargée de définir les missions de la coordination. Elle déclare que l'objectif est, d'une part, de veiller à l'augmentation graduelle du nombre d'enfants dépistés et, d'autre part, de disposer d'un centre de référence.

A propos de la formation continue en promotion de la santé à l'école, elle rappelle que depuis 2 ans, les montants sont globalisés pour le secteur libre et officiel. Elle précise que le montant des factures est inférieur au crédit prévu au budget initial 2006.

Elle indique que des formations ont été prévues sans générer de frais pour les services PSE. Il s'agit de formations intégrées financées dans le cadre de projets directement liés au niveau du Programme 2.

M. Galand exprime le souhait d'obtenir une ventilation de l'AB 33.02.25 « subventions à l'initiative du Gouvernement » et de l'AB 33.02.24 « prévention sida ».

Les ventilations de l'AB 33.02.25 et de l'AB 33.02.24 figureront en annexe n°I et n°III du présent avis.

3.5 Division organique 17 – Aide à la jeunesse

A l'AB 33.17.12 « subvention au service « Ecoute-enfants » de la Communauté française », **M. Bodson** constate que le crédit de ce service reste inchangé.

Il rappelle que suite à une question qu'il avait posée sur ce service, la Ministre lui avait répondu qu'une évaluation serait réalisée.

Il demande à la Ministre si cette évaluation a déjà été réalisée.

A l'AB 33.09.11 « subventions aux actions menées dans le cadre de l'opération « Eté-jeunes », **M. Collignon** constate qu'elle n'est plus alimentée.

Il demande à la Ministre si l'opération « Eté-jeunes » peut être subventionnée par l'AB 33.08.11 « subventions aux actions de prévention générale des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse ».

A l'AB 33.12.11 « subventions accordées aux projets d'impulsion pour la politique des immigrants », **M. Collignon** constate qu'un transfert a été opéré vers l'AB 33.16.12 « subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ».

Il demande à la Ministre les raisons pour lesquelles ce transfert a été opéré.

A l'AB 33.06.15 « financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse », il est constaté une augmentation du crédit de 128.000 euros.

M. Collignon rappelle les propos de la Ministre selon lesquels les MENA bénéficieront de cette augmentation du crédit.

Il demande à la Ministre s'il est possible d'annexer à l'avis le cadastre des MENA demandé par **M. Luperto** dans sa question orale.

Un cadastre des MENA figurera en annexe I du présent avis.

M. Fourny déclare que la réforme de la loi de 1965 relative à la protection de la jeunesse est arrivée à son terme au niveau du pouvoir fédéral.

Il demande à la Ministre des précisions sur l'accord de coopération qui doit être conclu avec le pouvoir fédéral et plus particulièrement sur le montant qui devra être pris en charge par la Communauté française.

A propos de la lutte contre la violence dans le secteur de l'aide à la jeunesse, **M. Fourny** de-

mande à la Ministre si des mesures ont été prévues à terme.

Concernant les factures énergétiques, **M. Galand** demande à la Ministre si les institutions ont reçu des directives relatives à l'utilisation rationnelle de l'énergie et notamment la recommandation de solliciter au niveau des Régions, les audits « énergie » qui sont gratuites.

M. Galand exprime le souhait d'obtenir en annexe au rapport, la ventilation de l'AB 33.28.14 « subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'hébergement » et de l'AB 33.16.12 « subventions destinées notamment à la réalisation de projets particuliers dans le secteur de la protection de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ».

Les ventilations de l'AB 33.16.12 et de l'AB 33.28.14 figureront en annexe n°III du présent avis.

3.6 Réponses de la Ministre

Concernant le service « Ecoute-enfants », la **Ministre** déclare qu'une évaluation a été réalisée.

L'évaluation du service « Ecoute-enfants » figurera en annexe n°II du présent avis.

Par ailleurs, elle confirme que l'opération « Eté-jeunes » est bien financée sur l'AB 33.08.11 « subventions aux actions de prévention générale des conseils d'arrondissement de l'aide à la jeunesse ».

A propos du cadastre des MENA demandé par M. Luperto lors de sa question orale et relayée par M. Collignon, la Ministre déclare qu'il n'existe pas un cadastre des MENA. Elle souligne qu'il s'agit de données individuelles et donc qui impliquent déontologiquement le respect de la vie privée. Elle indique que si le nombre de places réservées aux MENA est déterminé pour les deux services qui leur sont destinés, à savoir « l'Esperanto » et l'association Denamur, il n'en va pas de même pour les autres services de l'aide à la jeunesse.

Elle renvoie pour plus de précision à la réponse qu'elle a donnée suite à la question orale de M. Luperto en la matière.

Concernant les projets d'impulsion pour la politique des immigrés, elle rappelle que le crédit de l'AB 33.12.11 a été redistribué à l'AB 33.16.11.

Elle précise qu'il s'agit de projets particuliers qui sont articulés autour de la politique liée au soutien de mineurs d'immigrés.

A propos du financement des recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse, AB 33.06.15, la Ministre déclare que les carrefours de l'aide à la jeunesse, ainsi que certaines données sociétales ont fait apparaître plusieurs problématiques pour lesquelles il convient d'apporter des réponses cohérentes.

C'est dans ce sens que la Communauté française soutient toute une série d'initiatives et de recherches.

Un relevé des études et des recherches figurera en annexe n° I du présent avis.

A propos de la réforme de la loi de 1965 relative à la protection de la jeunesse, la Ministre précise que lors du dernier comité de concertation, il a été décidé de faire débiter l'application de cette réforme en avril 2007.

Dans ce cadre, elle signale que lors de la réunion du Gouvernement du 19 mai 2006, une série de décisions ont déjà été prises pour l'année 2006. Il s'agit notamment de stages parentaux, de la concertation restauratrice en groupe, ainsi que de « médiation-parquet ».

En ce qui concerne la minimisation des factures énergétiques, la Ministre déclare qu'il s'agit d'un objectif essentiel en matière de stratégies à moyen et à long terme, tant au niveau environnemental que budgétaire. Elle indique qu'un travail important est réalisé en ce sens au sein des régions.

Elle déclare qu'elle n'est pas favorable à l'imposition de contraintes au niveau des services.

3.7 Division organique 18 – Aide sociale spécialisée

M. Galand demande à la Ministre s'il existe une articulation de la politique de la Communauté française en matière d'aide aux détenus avec celle de la Région wallonne et de la COCOF.

3.8 Réponse de la Ministre

La Ministre répond qu'il existe bien en matière d'aide aux détenus, une articulation avec les autres niveaux de pouvoir afin de permettre une action transversale cohérente.

Elle précise que la politique d'aide aux détenus a été redéfinie pour l'année 2006. Il s'agit d'établir des critères d'attribution pour les subventions relatives aux projets particuliers en coordination avec les missions liées au maintien des relations enfants-parents, ainsi qu'aux activités d'éducation

socio-culturelles et de formation dans les établissements pénitentiaires.

Elle souligne qu'il existe également une cohérence interne à la Communauté française où elle travaille en articulation avec la Ministre-Présidente Arena.

M. Galand exprime le souhait d'obtenir la ventilation au niveau des services liens. Cette ventilation au niveau des services liens figurera en annexe n°I du présent avis.

3.9 Division organique 19 – Enfance

A l'AB 33.36.11 « subvention complémentaire ONE pour les équipes « SOS-Enfants » agréées, le crédit a augmenté de 174.000 euros.

Mme Cornet demande à la Ministre des précisions sur l'utilisation de ces crédits et sur la manière dont les équipes « SOS-Enfants » ont été intégrées dans le plan global de soutien à la parentalité.

A l'AB 41.01.11 « dotation à l'Office de la naissance et de l'enfance », le crédit a augmenté de 2.955.000 euros.

Mme Cornet observe que cette augmentation couvre, outre les engagements pris par le Gouvernement dans le cadre du Plan Cigogne II, la subvention du non-marchand, le surcoût énergétique et l'adaptation au nouvel index sur le fonctionnement.

Elle déclare qu'elle souhaiterait obtenir la garantie que les engagements du Gouvernement seront bien respectés, tant pour l'ouverture de nouvelles places que pour leur pérennisation.

Par ailleurs, elle demande des précisions sur la provenance des 2.727.000 euros de réallocation et les 228.000 euros de crédits supplémentaires.

Concernant la problématique du soutien à la parentalité, Mme Cornet constate qu'un crédit de 1 million d'euros a été prévu en vue d'aider les associations, les écoles et l'ONE à guider les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Elle constate également que de nouvelles initiatives ont été prises, à savoir, la mise en place d'un projet pilote pour les adolescentes enceintes, la création d'une ligne « allô info-famille » et l'augmentation d'au moins 5% du taux de couverture des consultations prénatales de l'ONE.

Elle demande à la Ministre des précisions sur l'ensemble de ces nouveaux projets.

A propos des écoles de devoir, Mme Cornet

constate que le crédit reste inchangé. Elle rappelle que son groupe a interpellé la Ministre à ce sujet, à plusieurs reprises.

Elle rappelle également que la Ministre a évoqué dans le cadre du travail en transversalité, des rencontres avec la Ministre Vienne.

Elle demande à la Ministre des précisions en la matière.

Elle lui demande également quel est l'état d'avancement des négociations sur le Fonds d'équipement des services collectifs (FESC), ainsi qu'avec la Région flamande, afin de permettre aux Communautés de rester compétentes dans ce dossier.

A l'AB 33.36.11 « subvention complémentaire ONE pour les équipes « SOS-Enfants » agréées, il est prévu une augmentation du crédit de 174.000 euros.

Mme Bonni demande des précisions en la matière.

A l'AB 41.01.11 « dotation à l'Office de la naissance et de l'enfance », il est prévu une augmentation du crédit de 2.955.000 euros.

Mme Bonni demande des précisions en la matière.

Par ailleurs, Mme Bonni déclare que l'ONE a mobilisé 5 millions d'euros sur fonds propres. Elle demande à la Ministre s'il devra réitérer cette contribution à l'avenir et lui demande d'être particulièrement attentive sur ce point lors de la confection du prochain budget.

Concernant les places d'accueil, elle demande à la Ministre des précisions sur le nombre de nouvelles places qui seront créées en 2006, ainsi que sur les perspectives d'avenir.

En outre, elle lui demande si un système informatique a été installé en vue de procéder à une évaluation des nouvelles places créées.

Mme Bonni se réjouit de constater que plusieurs projets proposés en commission ont été mis en place. Elle cite à titre d'exemple, les jeunes marmans et la consultation prénatale.

Concernant le transfert de 500.000 euros vers des provisions, elle demande à la Ministre s'il n'était pas possible de les affecter au secteur de la petite enfance et, par exemple, en faveur de places non subventionnées ou non agréées.

3.10 Réponses de la Ministre

Concernant la lecture du Budget, la **Ministre** donne les précisions suivantes :

- La réallocation de 183.000 euros inscrite en faveur des équipes « SOS-Enfants » à l'AB 33.36.11 provient du non-marchand ;
- La réallocation de 2.727.000 euros inscrite en faveur de l'ONE à l'AB 41.01.11 provient du non-marchand ;
- Le crédit supplémentaire de 228.000 euros inscrit en faveur de l'ONE à l'AB 41.01.11 s'explique de la manière suivante : 333.000 euros supplémentaires liés aux dépenses énergétiques et 105.000 euros en moins liés à la correction de l'indexation.

La Ministre signale l'existence d'un troisième avenant au contrat de gestion de l'ONE. Elle précise qu'il est notamment prévu un engagement du Gouvernement de ne pas fermer les nouvelles places créées qui sont subventionnées.

A propos des places non subventionnées, la Ministre déclare qu'il existe au sein de l'ONE le SAS. Elle précise que des promesses n'ont pas été tenues par l'ONE. Elle rappelle que l'accord du Gouvernement prévoyait l'ouverture de nouvelles places, y compris de nouvelles places non subventionnées.

Elle signale que le Gouvernement a décidé de reprendre à son compte tout ce qui correspond au SAS, afin d'éviter la fermeture de nouvelles places créées.

Par ailleurs, elle souligne que le dernier avenant au contrat de gestion, signé entre le Gouvernement et l'ONE, prévoit un crédit pluriannuel.

En matière de soutien à la parentalité, la Ministre déclare que l'augmentation du nombre de consultations dans des zones particulières est prévue en 2007. Elle précise que la ligne « allô info-famille » débutera en septembre 2006. Il s'agit d'une collaboration entre la Communauté française, la ligue des familles et l'école des parents et des éducateurs (P.E).

Toujours dans le cadre du soutien à la parentalité, la Ministre indique qu'une série d'éléments devront être négociés avec l'ONE.

A propos des écoles de devoir, la Ministre rappelle que le budget au sein de l'ONE s'élève à 838.000 euros. Elle souligne qu'il s'agit d'une enveloppe fermée et que le forfait attribué diminue avec l'augmentation du nombre d'enfants.

Au niveau des Régions, elle reconnaît qu'il n'y a pas eu de concertations préalables de la part de la Ministre Vienne.

Elle déclare qu'une réflexion est en cours avec l'ONE, dans le sens d'une modification éventuelle du décret « écoles de devoir ».

Elle souligne que celles-ci réalisent un travail important en faveur des populations défavorisées.

Elle estime qu'il est essentiel de conserver aux écoles de devoir leur spécificité d'intégration sociale.

La réponse de la Ministre à la question orale de M. Elsen relative au FESC figurera en annexe n°IV du présent avis.

4 Vote

Par 10 voix contre 2 et 1 abstention, la commission de la Santé, des Matières sociales et de l'Aide à la Jeunesse recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport, du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2006 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

Il est fait confiance au Président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent l'avis.

La rapporteuse,

V. BONNI

Le Président,

P. GALAND

ANNEXE I

Nom des bénéficiaires	Titre des projets	Montant du budget estimé
16 - SANTE	33.02.24 - Prévention SIDA	
Modus Vivendi	Prévention du sida et réduction des risques liés à l'usage des drogues	255.000,00
SIREAS	Promotion de la Santé et prévention sida chez les migrants	186.000,00
IPHS - Coordination assuétudes	Programme prévention SIDA, IST	75.000,00
Aide Info Sida	Promotion de la Santé et prévention sida	40.000,00
ULG Centre de référence	Vers une politique cohérente de dépistage de l'infection VIH	126.300,00
Observatoire du Sida et des sexualités	Programme d'activités pluriannuel	180.000,00
Plate-forme Prévention sida	Programme d'actions et de Promotion de la Santé	490.000,00
Espace P	Programme d'activités de Promotion de la Santé en milieu de prostitution en Communauté française	198.500,00
Ex Aequo	Programme de lutte contre le sida	186.000,00
Service Education pour la Santé	Projet de prévention sida - hépatites - IST	50.000,00
Sidaction au pays de Liège	Programme pluriannuel de prévention du sida et des IST en région liégeoise	87.600,00
Sida MST Charleroi	Programme de prévention	60.000,00
Sida MST Charleroi	Prévention de l'infection par le VIH, en particulier au sein de publics défavorisés, par la technique du travail de proximité et par l'utilisation de relais	20.000,00
ULB	Centre de référence	50.000,00
17 - AIDE A LA JEUNESSE	33.06.15 - Financement de recherches dans le domaine de l'aide spécialisée à la jeunesse et dans le domaine de la protection de la jeunesse	
UMH - Service du Professeur Pourtois	Evaluation de l'état de danger	55.000,00
Service d'adoption Thérèse Wante	Itinérances - Comment accompagner la construction identitaire d'un adopté en quête des origines?	25.000,00
Centre SOS Enfants - ULB - CHU Saint-Pierre	Groupado - Action visant l'analyse sur les adolescents délinquants sexuels pris en charge par Groupado et l'IPPJ de braine-le-Château	45.000,00
Abraham Franssen + ? (à déterminer)	Etat des lieux de la politique MENA	40.000,00
18 - AIDE SOCIALE AUX DETENUS	33.05.12 - Subsidés en faveur de l'aide aux détenus	
ASD Arlon	Maintien des relations parents-enfants	9.408,00
ASD Dinant	Espace rencontre pères incarcés et enfants	5.297,50
ASD Huy	Coordination des missions interface à Huy et Marneffe	22.000,00
ASD Nivelles I	Maintien des relations parents-enfants et "Passerelle vers la liberté"	22.000,00
ASD neufchâteau	Coordination des missions interface à Saint-Hubert	16.500,00
ASD Bruxelles II	Coordination des missions interface	22.000,00
ASD Charleroi	Coordination des missions interface	22.000,00
ASD Namur	Accueil et encadrement des accompagnateurs lors des visites des enfants aux parents détenus et coordination des activités socioculturelles et de formation à Namur et Andenne	22.000,00
ASD Liège I	Coordination des actions de formation à Lantin	22.000,00
ASD Mons	Coordination des activités socioculturelles	16.500,00
ASD Tournai	Mise en place et coordination du projet parent-enfant	16.500,00
ASD Verviers	Coordination des missions interface	16.500,00
ASD Nivelles II	Coordination des missions interface à Ittre	11.000,00
A.S.B.L. Service Education pour la Santé	Action de prévention des pairs par leurs pairs	9.000,00
A.S.B.L. Relais Enfants - Parents	Maintien et restauration des relations enfants - parents détenus	60.000,00
Service d'aide aux détenus de Liège II	Module socio-culturel d'autonomie identitaire et de réinsertion psycho-sociale	12.000,00

<u>SITE INTERNET "MANGER, BOUGER"</u>		
Nombre de visiteurs en mai:	984	
Nombre de visiteurs en juin:	1360	
Soit une moyenne de 45 visiteurs par jour au mois de juin.		
<u>Remarque:</u> 2 jours d'affluence particulière en mai:		
lundi 29 mai 2006	226	
mardi 30 mai 2006	307	
<u>CADASTRE DES MENA</u>		
Esperanto	15	
Denamur	38	
CPAS de Assesse sur base d'une convention et prise en charge uniquement des charges variables		20
Services de l'Aide à la Jeunesse (SAJ)		entre 100 et 120

ANNEXE II



RAPPORT D'ACTIVITE 2005

A.S.B.L. LES AMIS D'ECOUTE-ENFANTS.

Siège administratif :

Rue M. Bourtonbourt, 2

5000 NAMUR

Tél.: 081/72.95.50

Fax. : 081/73.57.79

Référ. : EE/MT/COMMENTAIRES/CD/2006

Namur, le 21 janvier 2006

**Commentaires des statistiques Ecoute-Enfants 2005**

Alors que le service Ecoute-Enfants bénéficie depuis avril 2004 d'un cadre décretal, il faudra attendre septembre 2005 pour que soient enfin votés les arrêtés d'application ; lesquels prendront cours à partir du 1^{er} janvier 2006.

Les sollicitations du 103 sont toujours aussi nombreuses et ce, malgré un nombre d'écoutants toujours aussi peu nombreux, voir insuffisant si l'on veut optimiser qualitativement le service. Trop d'appels ne peuvent pas nous parvenir faute d'un délai d'attente trop long en raison de l'encombrement de notre ligne et de son inaccessibilité.

Le nombre élevé des appels engendre aussi et malheureusement une hausse d'appels « indésirables » (blagues harcelantes, pervers,...) lesquels perturbent la ligne en la rendant indisponible pour des appels sérieux, et nuisent à la qualité de l'écoute. Ce constat nous a amené à mettre en place (à la mi août) un message d'accueil suivi d'une mise en garde de refus d'accès au 103 en cas d'abus. Très rapidement, nous avons constaté une diminution du nombre de blagues et d'appels harcelants ainsi qu'une augmentation de 14,4% d'appels à contenu. La qualité de l'écoute et la disponibilité des écoutants se sont également renforcées.

Les appels de jour et de nuit diffèrent peu. Toutefois, les appels de nuit sont souvent plus longs et parfois plus lourds émotionnellement. La nuit, la solitude et l'angoisse sont semble-t-ils vécus avec plus d'acuité et génèrent le besoin de parler à quelqu'un.

L'écoute d'un professionnel adulte permet dès lors d'apaiser des tensions mais également d'éviter parfois le passage à l'acte.

L'analyse des données statistiques porte sur la globalité des appels soit sur le 24h/24.

Les appels :

Au cours de l'année 2005 le service Ecoute-Enfants a reçu 117.049 appels. Lorsque l'on parle de sollicitations, il faut tenir compte de tous les appels qui arrivent au 103.

Il peut s'agir d'un appel « réel », au sens où l'échange et le dialogue s'installe tout de suite. D'autres appels par contre peuvent s'interrompre avant même que l'on décroche, rester muets ou encore être une erreur. Si ce type de sollicitations est fréquent, il n'en n'est pas pour autant dénué de significations. Téléphoner au 103 n'est pas une démarche aisée pour tout un chacun et nécessite souvent préalablement un essai, un test, ... qui permettra d'oser appeler réellement après ou quand le besoin s'en fera sentir.

Si la blague est typique du comportement des adolescents, nous ne pouvons accepter son utilisation abusive car non seulement cela met en péril l'existence même du service, mais aussi parce que cette attitude non respectueuse de l'autre va à l'encontre de la philosophie du service Ecoute-Enfants. Si nous voulons continuer à offrir à ceux qui nous appellent une écoute attentive et une disponibilité, un cadre et le respect de normes sont indispensables.

Les appelants :

La majorité des appels qui arrivent au 103 émanent de jeunes âgés de 13 à 18 ans et de sexe féminin. Peu d'enfants de moins de 10 ans nous appellent. Il semble que cette tranche d'âge ait moins facilement recours au téléphone et soit encore épargnée de la détention et de l'utilisation banalisée des GSM.

Des adultes téléphonent également au 103, soit pour parler d'une problématique d'enfant (11,12%), soit pour parler d'eux-mêmes (6,35%) ou encore en tant que professionnels (1,19%). Plus rarement (0,63%) des adultes appellent avec un enfant.

La majorité des appels que nous recevons d'adultes concerne des enfants. Souvent il s'agit de parents ou de grands-parents en questionnement sur le comportement d'un enfant et qui souhaitent un avis un conseil ou simplement parler, se confier à quelqu'un.

Des adultes s'adressent également au 103 pour nous parler de leurs propres difficultés, de leur solitude et de leur mal être. Certains appels témoignent d'une profonde détresse psychologique. Ce type d'appel nécessite souvent un recadrage et une réorientation vers des services spécialisés.

Des éducateurs, médecins, moniteurs de mouvements de jeunesse, ... sollicitent également le 103 pour une information, un conseil, ...

Les thèmes :

Lors d'un appel, plusieurs thèmes peuvent être abordés explicitement ou implicitement et nous en tenons compte dans notre analyse.

Les différents sujets abordés ou évoqués reviennent de manière plus ou moins constante. Au travers de ce que les jeunes nous disent transparaissent leurs attentes, leurs préoccupations, leurs désirs, leurs déceptions mais aussi leurs espoirs.

30,04% des appels font référence à la vie familiale. Lieu de vie, la famille génère des besoins, des attentes, des tensions, des conflits et parfois des violences.

Les relations parents-enfants sont majoritairement évoquées (45,70%). Souvent le désir d'indépendance, la soif de liberté et l'absence de contrainte s'opposent à l'autorité et au respect d'un cadre. « Chez moi je peux rien faire. J'en ai marre, je veux partir et me faire émanciper. », « Avec ma mère, ça ne va pas du tout. On n'arrête pas de se disputer. J'en peux plus. »

La violence intrafamiliale est souvent exprimée (12,39%) et traduit un mode de fonctionnement propre à certains milieux qui ne semblent pouvoir vivre et communiquer que par la violence.

L'absence de normes et une trop grande permissivité peut également générer de l'agressivité tant chez l'adulte qui finit par être excédé que chez le jeune qui, dans cette dynamique devient de plus en plus exigeant et ne tolère plus aucune frustration.

Le divorce ou la séparation des parents (9,78%) suscite beaucoup de questions et d'émotions et traduit un réel besoin de parler et d'être rassuré. « Mes parents se disputent tout le temps. Vont-ils divorcer ? », « Mes Parents vont divorcer. Chez qui je vais aller habiter ? », « Je voudrais que mes parents se remettent ensemble. » Régulièrement chargés d'émotions, ces appels témoignent du désarroi et de la solitude de ces enfants souvent oubliés ou pris en otage par des adultes parfois trop imbriqués dans leurs propres difficultés au point de ne plus tenir compte de la souffrance de leurs enfants.

Tout ce qui a trait à la vie sociale représente 17,76% des appels, et les relations amoureuses sont très souvent évoquées (42,20%). « Comment faire comprendre à une fille que je l'aime ? », « Je suis amoureuse d'un garçon mais j'ai peur de lui dire. », ...

Propre de l'adolescence, les premiers émois amoureux sont souvent synonymes de doute et d'incertitude. La peur d'être incompris, rejeté, ridiculisé, ... inquiète et suscite le besoin d'en parler et d'être rassuré. L'anonymat et l'écoute bienveillante d'un adulte et d'un professionnel favorisent non seulement cette expression mais permet également de verbaliser ses émotions et sentiments.

Les appels font très souvent référence aux copains (25,54%). « Ma meilleure amie ne me parle plus. Je ne sais pas ce que je dois faire. », « Comment faire pour avoir des copains ? », ... Souvent il s'agit de difficultés relationnelles entre pairs, de disputes ou de ruptures. D'autres expriment leur souffrance et leur solitude face à la carence ou l'absence de relations amicales.

Si les questions existentielles représentent 16,04% des appels, ce sont essentiellement l'expression des émotions et des sentiments et le besoin de parler qui transparaissent dans de nombreux appels. « Excusez-moi de vous déranger. Je peux vous parler ? », « J'ai de grosses difficultés avec mon père. Je peux vous en parler ? », « Je me sens mal. », ...

Assez paradoxalement pour un service d'écoute, de nombreux appels sollicitent l'autorisation de parler.

Alors que notre société multiplie les moyens de communiquer de plus en plus rapidement, à tout moment et en tout lieu, la communication n'en est-elle pas souvent virtuelle, dépossédée de la rencontre de l'autre ?

Permettre d'exprimer ses émotions et ses sentiments, mettre des mots sur son ressenti, c'est permettre de s'en distancer et parfois d'éviter le passage à l'acte.

La sexualité est un thème souvent abordé lors des appels (9,14%).

L'éveil de la sexualité s'accompagne souvent d'incompréhension, de questions, de peur ; Incompréhension face aux transformations de ce corps qu'on ne reconnaît plus et/ou qu'on n'accepte pas.

De questions sur sa propre sexualité, mais aussi sur celle de l'autre que l'on découvre et que l'on appréhende par manque d'information ou par déformation.

De peur de ne pas être à la hauteur, d'être rejeté, humilié. « Mon petit copain veut faire l'amour, je n'ai pas envie. Mais si je refuse, j'ai peur qu'il me quitte. », « J'ai eu une relation sexuelle avec mon copain. J'ai peur d'être enceinte. », « J'ai 14 ans et je suis enceinte. J'ai peur de le dire à mes parents ; s'ils le savent, ils vont me tuer ! », ...

Sur base des témoignages reçus au 103, nous constatons souvent un manque de connaissance et d'idées fausses en matière d'éducation sexuelle et affective laquelle engendre des situations parfois dramatiques.

Ce type d'appel nous amène souvent à parler de prévention tant au niveau de la contraception que des maladies sexuellement transmissibles, et à orienter vers les centres de plannings familiaux.

Les questions juridiques représentent 2,62% des appels. Souvent il s'agit de demandes d'information à propos d'une législation, d'un droit, ... « Mon fils refuse d'aller chez son père le WE .Suis-je obligée de le forcer à s'y rendre ? », « J'ai 15 ans et je veux partir de chez moi. », « J'ai 14 ans et mon petit copain a 19ans. Mes parents ont-ils le droit de m'empêcher de le voir ? », ...

Partant souvent d'une mauvaise interprétation ou d'une incompréhension du jargon juridique, la demande nécessite un recadrage et une orientation vers des services spécialisés.

La santé est évoquée dans 2,98% des appels. Il s'agit le plus souvent de problématiques liées à l'état mental. Parfois simple expression d'un mal être, ces appels peuvent parfois révéler des situations plus lourdes qui relèvent de la psychiatrie et qui nécessitent une orientation vers des structures adéquates. A l'inverse, des professionnels orientent parfois leurs patients vers le 103 en guise de soutien.

Les assuétudes représentent 2,09% des appels. Le plus souvent il s'agit de demandes relatives à la consommation de drogues et de tabac. « J'ai un copain qui se drogue. Je voudrais l'aider à arrêter. », « C'est vrai que je risque d'attraper un cancer si je fume ? », ... Ce type d'appel est souvent lié à une campagne d'information véhiculée par les médias ou encore à une prise de conscience suite à une situation vécue.

En guise de conclusion :

Si le service Ecoute-Enfants continue à recevoir autant d'appels, c'est qu'il répond à un besoin : celui de s'exprimer et d'être écouté.

Sur base des nombreux appels reçus, nous constatons combien le fait de parler à quelqu'un qui vous écoute est important et restructurant.

Communiquer avec ses proches reste toujours compliqué mais pourtant tellement nécessaire dans la construction de l'individu. Conscient de cette réalité, le service Ecoute-Enfants aide à restaurer le lien, la voie du dialogue entre parents et enfants.

Si les nouvelles technologies développent constamment des moyens de communication de plus en plus performants, ce n'est pas pour autant que l'on communique plus et mieux. Le virtuel a ses limites : il laisse des traces, des manques et suscite des besoins.

Offrir un espace de paroles, c'est permettre de dire ce que l'on vit et ressent, c'est pouvoir identifier ses émotions et savoir y mettre de la distance, c'est aussi se réapproprier son histoire et en devenir acteur.

Puissent les perspectives d'avenir garantir non seulement la pérennité du service mais aussi lui donner les moyens humains et financiers de poursuivre son action.

Catherine GENETTE
Coordinatrice Ecoute-Enfants

Maryse TONON
Responsable du Service Ecoute-Enfants

Ecoute-Enfants Namur Jour + Nuit-we 2005

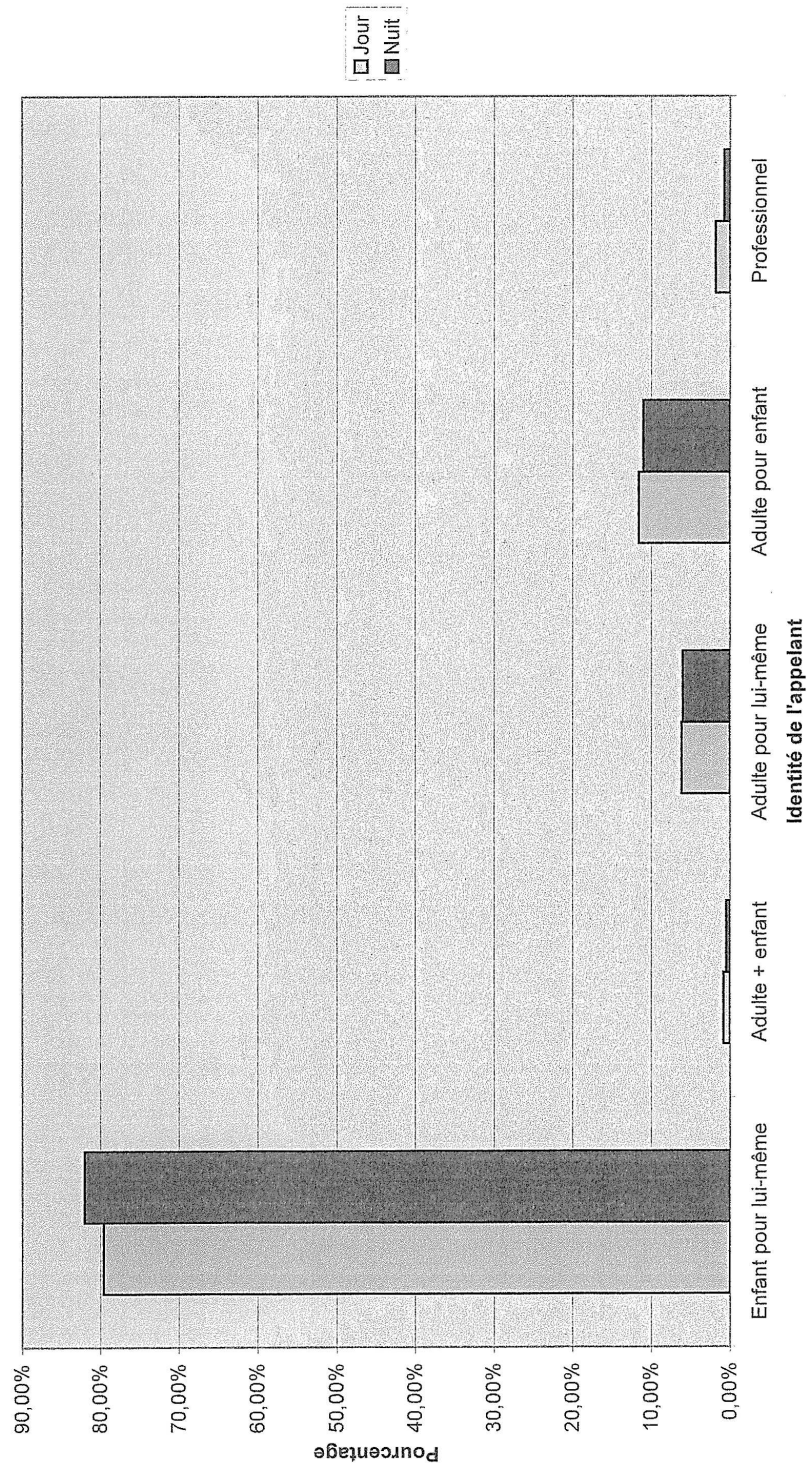
	Jour	Nuit-we	Total
temps d'écoute			0
total des sollicitations	36485	80564	117049
nombre de sollicitations / heure	13,1	13,99	27
nombre d'appels à contenu	4575	6327	10902
durée moyenne de l'appel	6,25	5	11
appels à contenu/heure	1,67	1,1	3
contenus	4575	6327	10902
blagues	13894	31167	45061
première tentative d'appel	18016	43070	61086
enfant pour lui-même	3641	5158	8799
masculin	1539	1859	3398
féminin	2887	4117	7004
sexe indéterminé	14	2	16
groupe masculin	41	93	134
groupe féminin	56	200	256
groupe mixte	33	61	94
déclaré < 7 ans	22	18	40
déclaré 7-8-9 ans	116	102	218
déclaré 10-11-12 ans	548	660	1208
déclaré 13-14-15 ans	1131	1535	2666
déclaré 16-17-18 ans	696	988	1684
Inconnu	1128	1855	2983
supposé < 7 ans	4	14	18
supposé 7-8-9 ans	31	102	133
supposé 10-11-12 ans	353	400	753
supposé 13-14-15 ans	551	1022	1573
supposé 16-17-18 ans	189	317	506
adulte + enfant	38	31	69
adulte pour lui-même	281	411	692
adulte pour enfant	531	681	1212
professionnel	84	46	130

Ecoute-Enfants Namur Jour + Nuit-we 2004

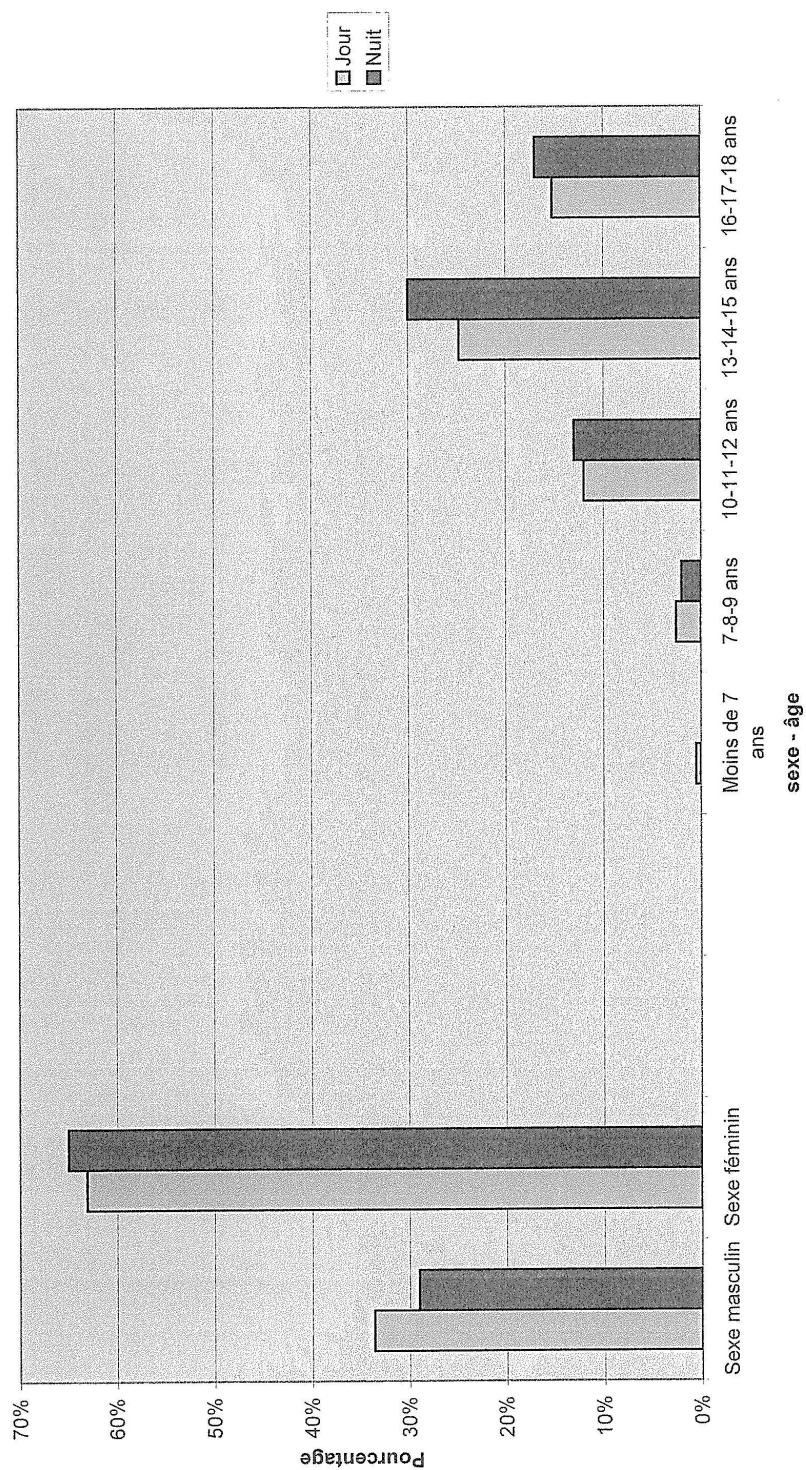
	Jour	Nuit-we	Total
1. Vie familiale	3446	4212	7658
relations parents-enfants	1528	1972	3500
relations dans famille élargie	227	366	593
relations fratrie	256	358	614
relations dans le couple parental	264	240	504
divorce, séparation	379	370	749
maltraitance physique	442	507	949
maltraitance sexuelle	114	158	272
maltraitance psychologique	125	111	236
négligence	111	130	241

	Jour	Nuit-we	Total
2. Vie scolaire	886	631	1517
difficultés scolaires, orientation	277	237	514
relations avec pairs	293	204	497
relations avec enseignants	123	118	241
violence avec pairs	149	59	208
violence avec enseignants	44	13	57
3. Vie sociale	1972	2555	4527
jeunes en hébergement	118	136	254
loisirs	54	49	103
ennui	61	35	96
relations avec les pairs	463	693	1156
relations amoureuses	768	1281	2049
maltraitance physique	76	57	133
maltraitance sexuelle	92	89	181
maltraitance psychologique	33	33	66
information générale	68	45	113
situation de détresse sociale	134	66	200
multiculturalité	105	71	176
4. Vie sexuelle	1100	1230	2330
propos relatifs à la sexualité	576	566	1142
grossesse	246	323	569
contraception	135	190	325
maladies sexuellement transmissibles	55	60	115
homosexualité	88	91	179
5. Questions existentielles	2627	1463	4090
émotions, sentiments	1114	666	1780
deuil	96	106	202
fugue	44	124	168
suicide, tentative de suicide	77	143	220
solitude	160	101	261
envie de parler	1136	323	1459
6. Assuétudes	197	337	534
7. Santé	303	457	760
santé physique	117	164	281
santé mentale	186	293	479
8. Image corporelle	163	108	271
9. Questions juridiques	335	333	668
10. Infos-Ecoute-Enfants	411	986	1397
11. Insatisfaction relatives à des Institutions, Services...	97	153	250
12. Adresses demandées	498	470	968
13. Autres	179	344	523

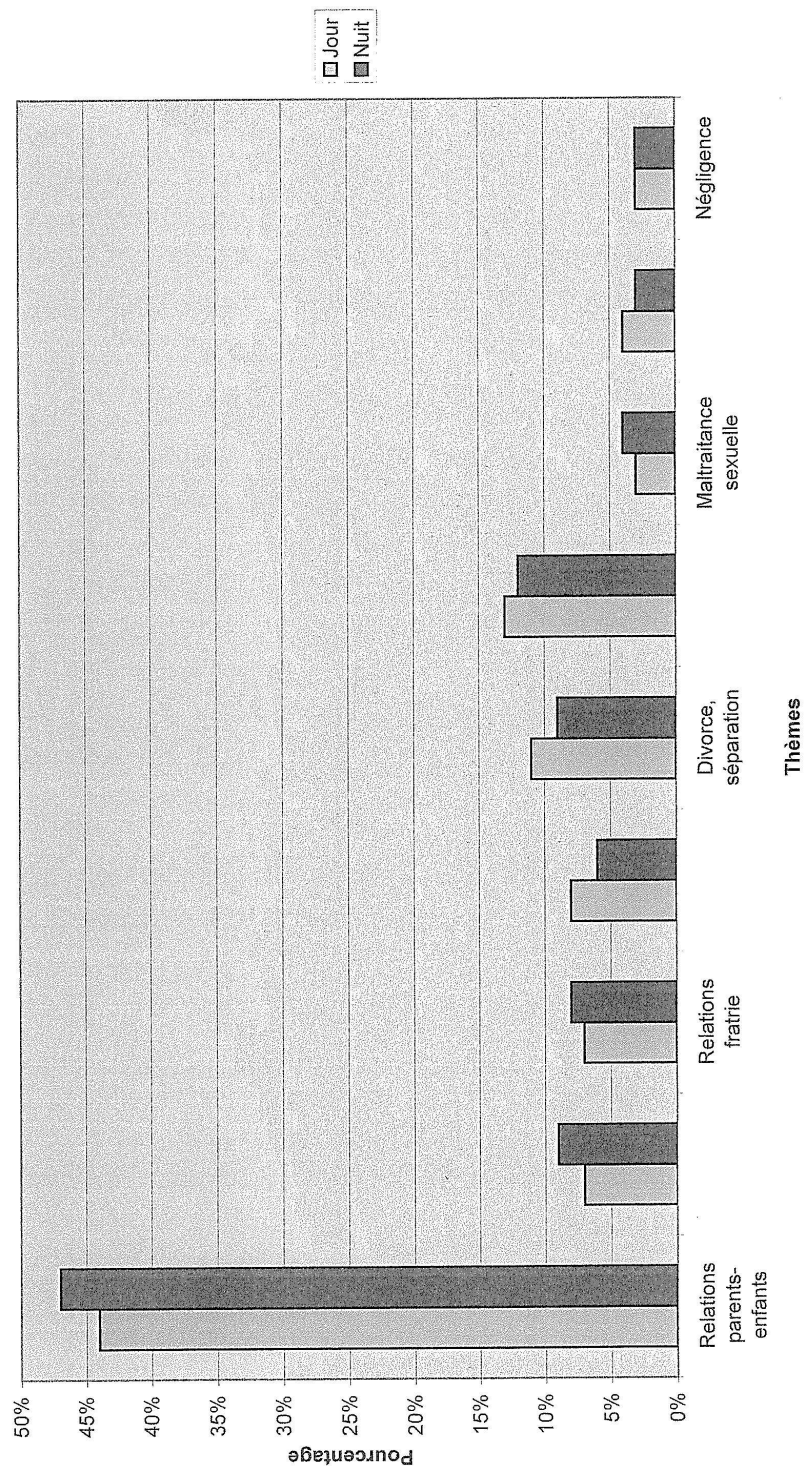
Répartition des appelants jour et nuit



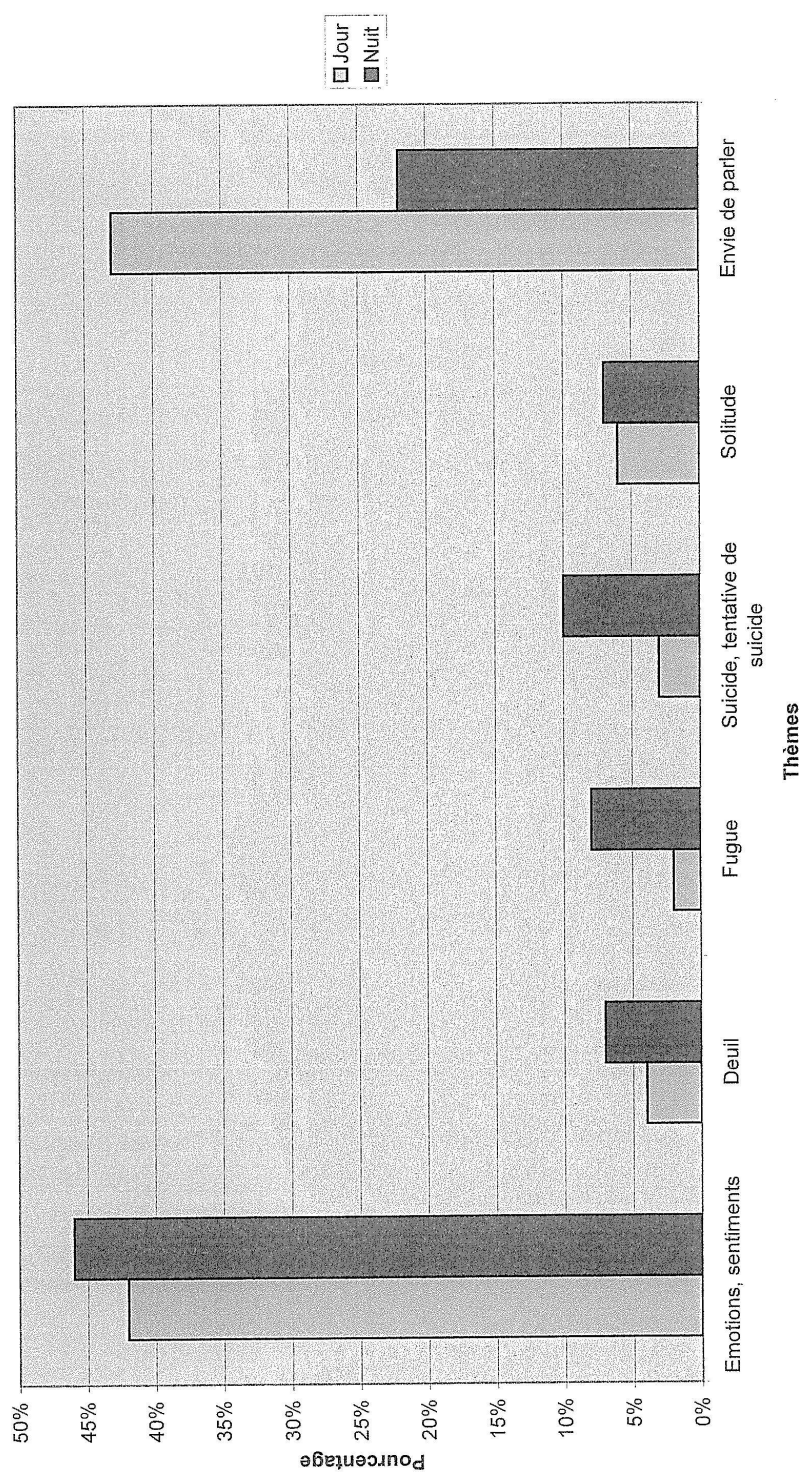
Répartition sexe et âge jour et nuit 2005



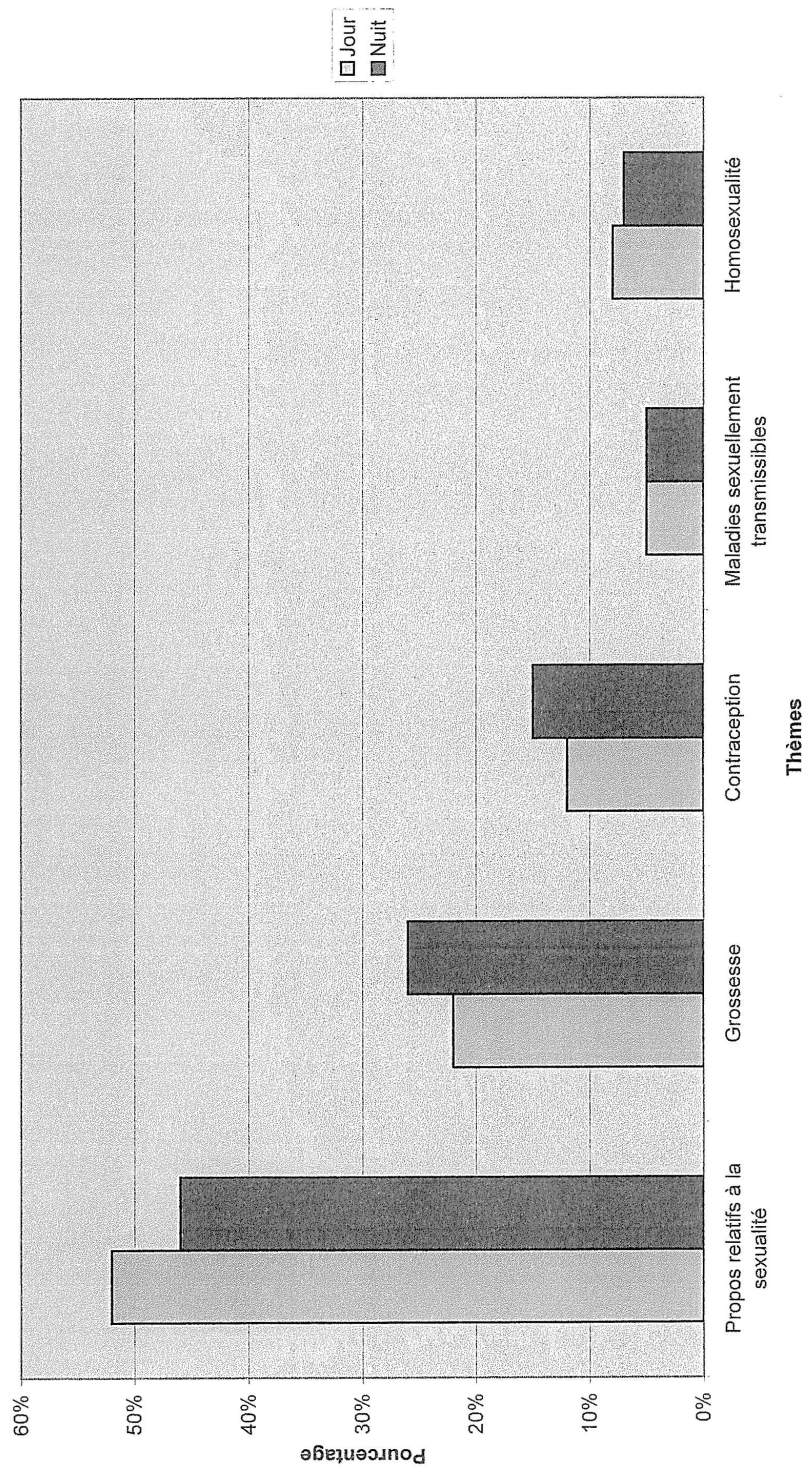
Répartition dans "vie familiale" jour et nuit 2005



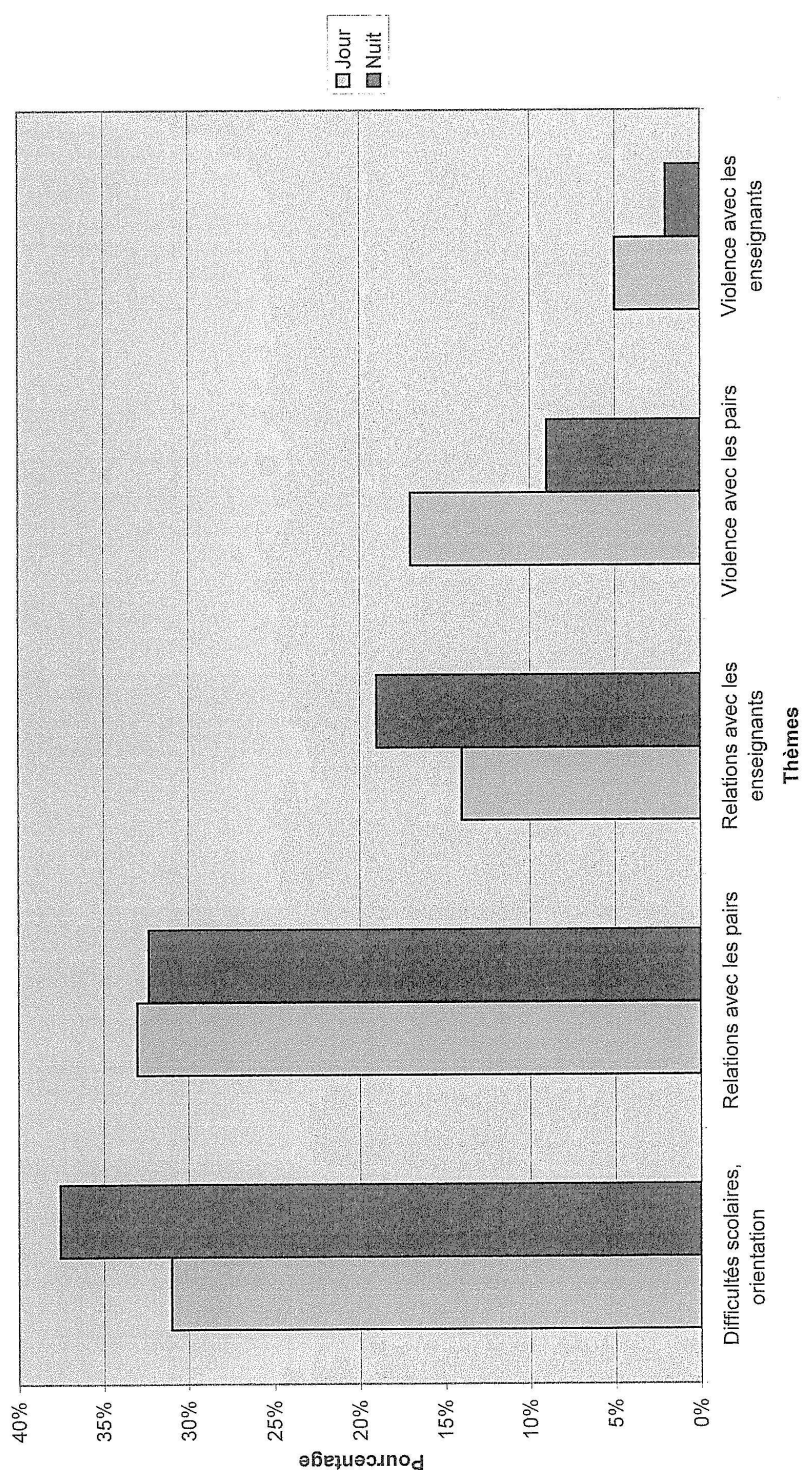
Répartition dans "questions existentielles" jour et nuit 2005



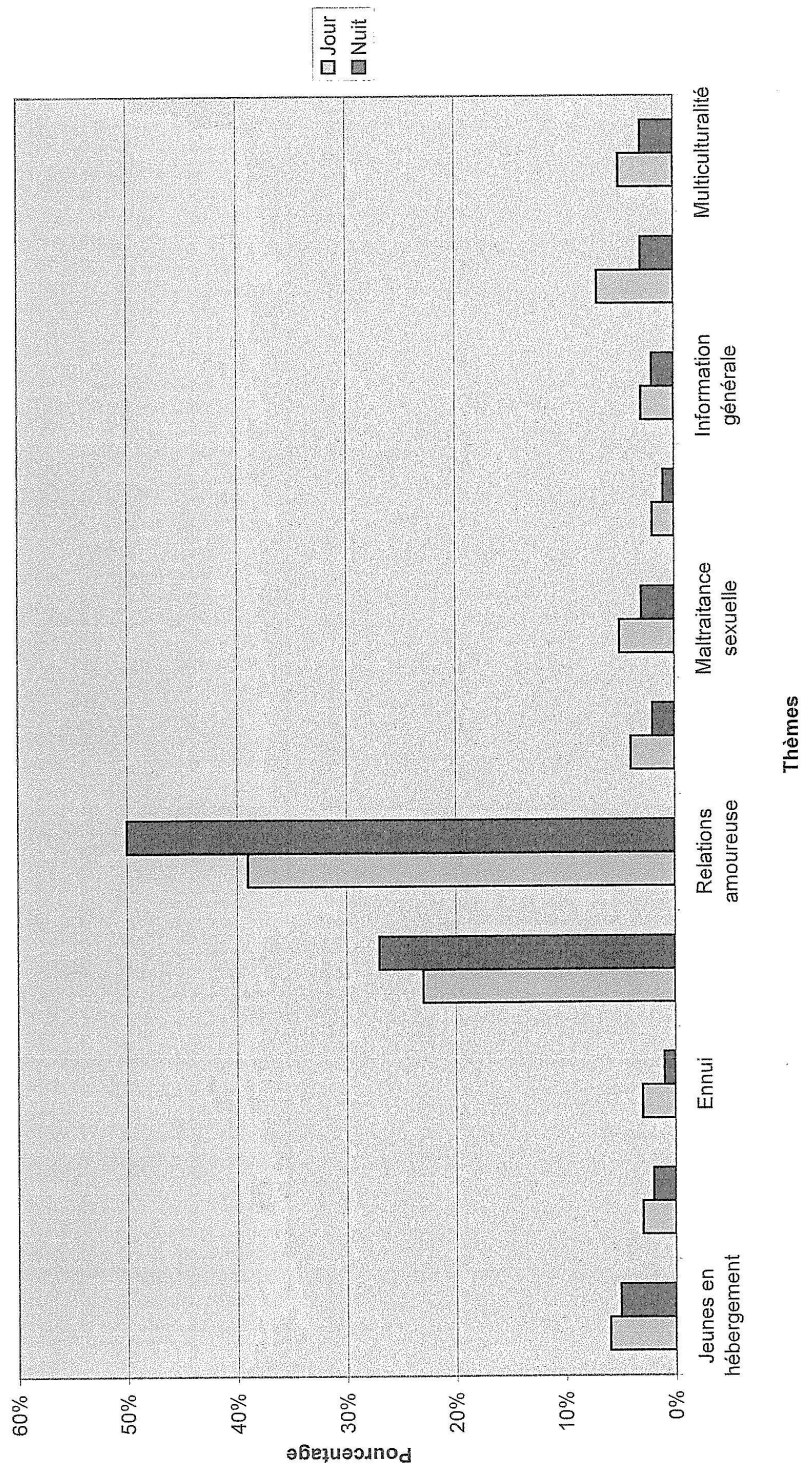
Répartition dans "vie sexuelle" jour et nuit 2005



Répartition dans "vie scolaire" jour et nuit 2005



Répartition dans "vie sociale" jour et nuit 2005



Ecoute-Enfants Namur Jour 2005														
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Pourcentage
temps d'écoute	235	232	257	232	227,8	224	225	254	202	241	209	228	2764	
total des sollicitations	4222	3834	4044	4348	2956	3279	3864	2525	1615	2039	1723	2036	36485	
nombre de sollicitations / heure	18,0	16,6	15,8	18,7	12,576295	14,7	17,2	10,0	8,0	8,5	8,2	8,9		
nombre d'appels à contenu	411	358	430	341	315	358	308	396	313	489	401	455	4575	
durée moyenne de l'appel	6	6	7	6	7	6	5	6	7	8	6	5		
appels à contenu / heure	1,8	1,5	1,7	1,5	1,4	1,6	1,4	1,6	1,5	2,0	1,9	2,0		
contenus	411	358	430	341	315	358	308	396	313	489	401	455	4575	
blagues	1637	1541	1571	1657	1193	1413	1494	875	520	542	471	680	13894	
première tentative d'appel	2174	1935	2043	2150	1448	1508	2082	1254	782	908	851	901	18016	
enfant pour lui-même	398	289	353	275	249	275	256	320	231	351	311	385	3641	
masculin	147	123	146	87	96	122	109	141	105	145	143	175	1539	79,59%
féminin	242	218	273	242	204	229	187	243	199	332	249	289	2887	33,64%
sexe indéterminé	1	3	0	1	1	1	0	1	0	0	3	0	14	0,31%
groupe masculin	6	5	5	1	3	3	7	1	3	0	5	2	41	0,90%
groupe féminin	7	6	4	2	6	4	4	8	3	4	4	4	56	1,22%
groupe mixte	8	3	2	6	1	1	2	2	2	3	0	3	33	0,72%
déclaré < 7 ans	4	2	3	0	0	0	1	1	0	0	0	0	22	0,60%
déclaré 7-9-9 ans	4	11	13	8	14	6	17	10	7	10	6	10	118	3,19%
déclaré 10-11-12 ans	51	48	53	31	38	57	54	53	29	40	43	55	548	15,05%
déclaré 13-14-15 ans	91	84	85	97	87	86	72	99	68	97	111	154	1131	31,02%
déclaré 15-17-18 ans	53	51	68	37	55	58	34	58	64	93	61	64	696	19,12%
inconnu	135	102	131	105	59	12	84	102	64	91	81	103	1069	29,36%
supposé < 7 ans	0	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4	
supposé 7-9-9 ans	6	4	2	6	2	1	2	3	1	2	2	0	31	
supposé 10-11-12 ans	47	29	53	30	21	19	37	42	17	22	15	21	353	
supposé 13-14-15 ans	55	50	61	57	28	40	36	36	34	52	47	55	551	
supposé 15-17-18 ans	26	18	14	11	8	12	9	20	12	15	17	27	189	
adulte + enfant	2	6	3	4	3	1	2	2	2	4	2	7	38	0,83%
adulte pour lui-même	17	11	22	19	30	17	20	31	27	40	28	19	281	6,14%
adulte pour enfant	47	38	46	33	28	51	25	37	44	80	61	41	531	11,61%
professionnel	10	5	7	10	5	9	2	5	5	16	5	5	84	1,84%

Ecoute-Enfants Namur Jour 2005

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Pourcentage			
1. Vie familiale	282	239	285	265	247	264	231	358	274	423	314	253	3445	28,21%			
	relations parents-enfants	134	113	132	109	105	112	99	138	113	192	144	160	1528	44,34%		
	relations dans famille élargie	18	16	22	23	21	16	20	28	21	23	12	16	227	6,59%		
	relations avec la famille	23	22	27	24	26	17	16	39	39	19	26	18	258	7,43%		
	relations dans le couple parental	21	14	15	24	26	26	32	33	27	28	19	13	264	7,66%		
	divorce séparation	26	33	30	20	26	30	27	47	47	27	41	42	379	11,00%		
	maltreatment physique	34	51	31	30	31	31	22	38	39	71	42	21	442	12,83%		
	maltreatment sexuel	12	10	6	4	8	6	5	10	11	28	11	3	114	3,31%		
	maltreatment psychologique	11	7	14	6	11	5	9	12	17	15	12	6	125	3,63%		
	maltreatment négligence	13	10	10	8	11	16	0	17	10	7	6	3	111	3,22%		
2. Vie scolaire	80	89	89	63	70	79	14	19	88	96	104	95	886	7,25%			
	difficultés scolaires, orientation	27	17	26	19	27	21	7	27	30	36	33	277	31,26%			
	relations avec pairs	30	36	29	23	20	21	5	7	20	27	38	27	293	33,07%		
	relations avec enseignants	6	14	7	7	11	13	0	1	12	16	13	16	123	13,89%		
	violence avec pairs	11	18	24	14	8	16	2	2	15	11	14	14	148	16,82%		
	violence avec enseignants	3	4	1	0	4	8	0	2	4	4	10	5	44	4,97%		
	3. Vie sociale	146	134	190	138	165	158	161	185	141	187	188	199	1872	16,15%		
		jeunes en hébergement	10	5	7	7	8	11	7	9	17	13	11	12	8	118	5,98%
		jeunes en hébergement isolés	8	3	3	3	1	2	7	12	5	2	7	3	2	54	2,74%
		ennui	9	5	6	1	4	4	4	7	7	1	3	9	7	61	3,08%
relations avec les pairs		33	35	47	44	39	31	54	43	30	37	31	39	463	23,48%		
relations amoureuses		61	55	73	56	65	75	63	63	66	63	75	73	768	39,95%		
maltreatment physique		5	4	6	3	5	6	5	3	5	5	11	8	76	3,85%		
maltreatment sexuel		3	5	7	7	9	9	3	2	11	9	14	8	92	4,87%		
maltreatment psychologique		3	1	3	4	2	2	3	5	3	3	2	2	21	1,12%		
information générale		5	5	12	4	4	4	1	7	9	3	15	8	63	3,45%		
4. Vie sexuelle	104	87	85	71	88	80	75	98	53	140	80	129	1100	9,52%			
	propos relatifs à la sexualité	65	39	50	30	44	46	51	28	62	39	62	576	52,36%			
	grossesse	19	25	15	21	21	16	16	12	6	22	22	246	22,36%			
	contraception	7	13	4	3	6	3	6	8	0	3	13	19	135	12,27%		
	maladies sexuellement transmissibles	4	3	3	3	3	3	3	0	3	5	11	55	5,00%			
	homosexualité	6	6	5	7	5	6	6	5	3	8	6	11	88	8,00%		
	5. Questions existentielles	187	198	231	170	197	238	195	287	205	292	239	191	2627	22,99%		
		émotions, sentiments	91	84	98	66	80	109	91	126	83	113	85	83	1114	42,11%	
		deuil	7	5	8	7	7	7	11	13	9	8	5	8	96	3,65%	
		survie	3	3	2	4	6	5	0	4	4	12	1	0	44	1,67%	
suicide, tentative de suicide		5	4	9	7	5	6	6	12	6	2	8	4	77	2,93%		
solitude		10	10	19	13	13	13	11	11	16	14	13	21	160	6,09%		
envie de parler		71	82	98	71	87	98	78	116	79	147	113	88	1138	43,24%		
6. Assuétudes		29	13	18	9	10	10	9	18	12	26	19	24	197	1,72%		
		7. Santé	24	36	28	25	23	21	24	23	29	19	25	26	303	2,65%	
			santé physique	8	13	9	12	12	11	6	7	8	7	10	10	117	38,61%
	santé mentale		16	23	19	13	11	12	13	17	15	22	9	16	186	61,39%	
	8. Image corporelle		21	12	19	13	10	16	11	12	9	20	9	11	163	1,43%	
		9. Questions juridiques	27	17	26	19	22	43	15	34	31	40	35	26	335	2,93%	
			10. Infos-Ecoute-Enfants	37	34	50	33	22	33	15	35	30	55	32	35	411	3,60%
				11. Insatisfaction relatives à des Institutions, Services...	7	8	9	3	6	11	6	7	10	16	7	7	97
	12. Adresses demandées				29	28	33	16	47	35	25	42	48	88	59	48	488
		13. Autres			22	13	14	10	6	6	3	18	10	30	21	26	179

Ecoute-Enfants Namur Nuit 2005														
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Pourcentage
temps d'écoute	492	438	480	455	528	458	594	480	482	482	504	474	5764	
total des sollicitations	8922	8399	8335	7492	9308	6923	9390	5424	3805	3908	4324	4334	80564	
nombre de sollicitations / heure	18,1	19,3	17,4	16,4	17,6287879	15,2	18,6	11,3	8,2	7,9	8,6	9,1		
nombre d'appels à contenu	628	475	495	528	659	491	543	524	478	587	468	451	6327	
durée moyenne de l'appel	4	5	5	5	5	5	5	5	6	6	5	4		
appels à contenu / heure	1,3	1,1	1,0	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,0	1,2	0,9	1,0		
contenus	628	475	495	528	659	491	543	524	478	587	468	451	6327	
blagues	3385	3432	3390	2796	3684	2861	4125	2225	1275	1209	1393	1622	31167	
première tentative d'appel	4909	4492	4450	4168	4965	3771	4722	2675	2052	2112	2493	2261	43070	
enfant pour lui-même	540	380	406	441	555	403	458	435	383	426	364	373	5154	81,46%
masculin	192	147	143	143	214	141	127	159	137	185	135	136	1659	29,38%
féminin	381	307	328	354	402	321	391	335	312	392	317	287	4117	65,07%
sexe indéterminé	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0,03%
groupe masculin	9	7	9	10	11	5	4	12	6	1	5	14	93	1,47%
groupe féminin	35	12	16	19	24	21	14	14	14	8	11	12	200	3,16%
groupe mixte	10	3	0	8	8	2	6	5	7	5	2	3	87	0,90%
déclaré < 7 ans	2	1	1	1	2	1	2	2	4	3	5	6	31	0,35%
déclaré 7-9 ans	17	10	7	20	12	6	9	4	3	6	3	3	102	1,59%
déclaré 10-11-12 ans	71	62	70	72	64	58	46	46	41	50	52	38	660	10,38%
déclaré 13-14-15 ans	154	120	124	124	163	124	131	147	103	140	107	98	1535	23,78%
déclaré 16-17-18 ans	93	64	77	75	114	78	114	103	95	104	94	69	1081	16,42%
non déclaré	211	161	133	156	207	154	163	142	128	128	112	170	1855	28,99%
inconnu	1	0	1	3	4	0	0	0	0	0	1	4	14	0,21%
supposé < 7 ans	16	10	4	7	17	8	11	7	6	1	9	6	102	1,58%
supposé 7-9 ans	60	39	30	40	55	25	42	29	17	22	18	23	490	7,44%
supposé 10-11-12 ans	111	70	80	86	103	81	88	75	80	75	70	52	1022	15,62%
supposé 13-14-15 ans	27	27	12	20	31	23	21	29	32	30	19	46	317	4,85%
supposé 16-17-18 ans	3	3	1	6	2	1	1	3	5	0	1	6	31	0,48%
adulte + enfant	3	3	1	6	2	1	1	3	5	0	1	6	31	0,48%
adulte pour lui-même	38	39	36	32	41	32	35	30	39	57	31	1	411	6,50%
adulte pour enfant	44	40	47	45	55	52	49	55	76	103	64	51	881	10,76%
professionnel	3	3	5	5	6	3	0	2	6	3	2	2	46	0,73%

Ecoute-Enfants Namur Nuit 2005

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total	Pourcentage
1. Vie familiale	411	320	326	353	423	304	321	316	357	430	338	293	4202	31,87%
relations parents-enfants	190	157	165	189	185	141	162	154	164	183	189	142	1972	46,93%
relations dans famille élargie	35	29	28	36	31	23	26	26	35	32	35	27	381	9,07%
relations frère	35	24	27	34	35	27	20	33	43	27	28	19	358	8,52%
relations dans le couple parental	38	14	23	18	28	13	24	13	23	23	14	7	250	6,17%
droits, séparation	24	38	21	24	38	20	21	38	21	11	42	35	500	12,14%
maltraitance parentale	52	22	25	24	52	35	25	38	25	46	52	32	607	14,45%
maltraitance sexuelle	12	10	11	14	15	12	8	10	15	33	7	7	158	3,76%
maltraitance psychologique	15	8	7	6	14	12	5	11	16	7	10	3	111	2,64%
maltraitance	10	10	10	7	6	8	8	4	10	13	13	10	130	3,09%
2. Vie scolaire	68	67	55	47	97	70	17	14	43	49	57	47	631	4,76%
difficultés scolaires, orientation	20	15	24	18	35	35	8	6	22	15	18	18	237	5,65%
relations avec pairs	22	28	16	18	32	32	10	6	11	18	22	12	204	5,10%
relations avec enseignants	21	15	7	7	17	13	2	1	6	10	10	10	118	2,82%
violence avec pairs	5	8	6	5	10	10	1	1	2	4	6	5	89	2,12%
violence avec enseignants	0	3	2	0	3	2	0	1	0	0	1	1	13	0,33%
3. Vie sociale	262	188	221	221	255	214	222	224	198	219	173	148	2555	19,26%
jeunes en hébergement	5	7	5	13	16	10	5	19	10	15	16	13	136	5,32%
loisirs	8	5	5	3	4	3	6	3	0	2	2	3	49	1,92%
emploi	7	1	2	3	5	0	4	3	1	1	2	1	35	1,37%
relations avec les pairs	74	56	63	66	54	59	61	65	59	57	45	43	693	27,12%
relations amoureuses	136	89	112	108	147	109	110	118	101	104	77	62	1281	50,14%
maltraitance physique	8	4	2	3	6	4	7	2	6	3	3	3	57	2,23%
maltraitance sexuelle	10	7	12	5	10	5	8	1	6	9	6	6	83	3,26%
maltraitance psychologique	0	3	2	3	2	4	2	4	1	3	2	4	45	1,76%
intimidation générale	2	1	4	3	3	3	4	2	3	6	6	5	65	2,56%
situation de danger, stress	2	3	3	3	3	3	2	5	3	6	6	6	66	2,58%
maltraitance	4	3	6	7	10	8	7	4	5	5	6	6	71	2,78%
4. Vie sexuelle	130	89	74	80	146	102	117	119	79	144	70	80	1230	10,78%
propos relatifs à la sexualité	30	41	38	43	75	27	53	52	38	88	38	25	566	45,92%
grossesse	16	25	25	19	41	28	33	31	23	32	13	17	323	26,26%
contraception	16	13	2	14	19	16	17	23	12	24	13	17	180	14,65%
maladies sexuellement transmissibles	5	5	1	3	4	3	9	5	5	6	6	2	60	4,88%
homosexualité	17	5	8	2	9	8	6	6	8	8	5	9	91	7,40%
5. Questions existentielles	137	95	94	125	179	148	134	142	105	144	108	51	1483	12,80%
amertume, sentiments	73	49	40	48	71	95	55	65	46	61	46	27	666	45,21%
deuil	8	6	12	10	7	7	6	9	9	8	9	3	105	7,25%
lueur	8	8	4	13	16	11	15	16	7	11	8	6	124	8,48%
suicide, tentative de suicide	8	7	13	13	18	16	15	16	14	10	8	6	143	9,77%
solitude	9	4	7	11	19	7	12	8	5	7	6	12	101	6,80%
envie de parler	31	20	20	30	46	39	29	28	25	27	18	8	323	22,08%
6. Assuétudes	44	26	21	20	36	20	27	21	31	44	27	20	337	2,56%
7. Santé	36	37	32	54	58	42	43	35	34	38	25	23	457	4,00%
santé physique	17	13	10	27	22	10	10	10	8	12	14	7	164	35,89%
santé mentale	19	24	22	27	36	32	33	27	22	24	16	9	293	64,11%
8. Image corporelle	13	12	8	16	11	10	8	5	3	6	9	7	108	0,94%
9. Questions juridiques	23	21	15	22	28	20	24	36	40	42	38	22	333	2,91%
10. Infos-Ecoute-Enfants	102	78	83	68	66	77	72	95	86	93	63	73	986	8,63%
11. Insatisfaction relatives à des institutions, Services...	12	8	12	13	19	17	8	10	16	20	8	10	153	1,34%
12. Adresses demandées	38	34	39	28	52	41	25	35	51	49	37	37	470	4,11%
13. Autres	59	24	26	16	30	19	21	37	19	29	20	42	344	3,01%

ACTIVITES ECOUTE-ENFANTS 2005

<i>Types d'activités</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Lieux</i>	<i>Heures</i>
Supervisions	Ecouteants de jour Namur Ecouteants de nuit Namur	Namur	22h
Réunion et interventions	Ecouteants de nuit Namur	Namur	36h
Rencontres entre écouteants	Ecouteants de 17 -> 20 h	Namur	9h
Rencontres inter-antennes	Ecouteants Namur Ecouteants Liège Futurs écouteants Luxembourg	Namur	6h
Formation	Nouveaux écouteants Stagiaires (étudiants)	Namur Namur	50h
Ecoute technique	Ecouteants de jour Ecouteants de nuit	Namur	2764h 5764h
Encadrement stagiaires	Stagiaire 2 ^{ème} année AS – LLN Stagiaire 3 ^{ème} année AS – Psy Bruxelles Stagiaire 2 ^{ème} année AS – Nam	Namur	330h 510h 210h
Visites et rencontre de services			
ABAKA	Ecouteants jour/nuit	Bruxelles	3h
Services d'aide et d'information destiné aux victimes de violence intrafamiliale	Ecouteants jour/nuit	Bruxelles	2h
Centre de planning	Ecouteants jour/nuit	Namur	2h
centre PMS Gembloux	Ecouteants jour/nuit	Gembloux	2h
Rencontre avec des écoles pour présenter le 103	Etudiants Haute école + professionnels	Haute école Eli Troclet Liège	6h
Présentation du 103	Etudiants 6 ^{ème} technique sociale Collège Saint André – Ixelles	Bruxelles	3h

ACTIVITES ECOUTE-ENFANTS 2005

Présentation du 103	Professionnels	Namur	2h
Présentation du 103 au professionnels + public	Public + professionnels	Namur Namur	4h 7h
Participation du 103 à la journée des droits de l'enfant + animation	Tout public	Namur	6h
Participation du 103 à la journée du patrimoine social "Multicité"	Professionnels	Namur	30h
Participation du 103 au groupe de travail sur la violence intrafamiliale	Ecouteants jour/nuit	Namur	150h
Gestion administrative et statistique Ecoute Enfants + démarches diverses			
Formation			
Séminaires : la sexualité chez les jeunes	Ecouteants jour/nuit	Bruxelles	18h
Colloque sur l'enfant roi	Ecouteants jour/nuit	Namur	6h
Conférence sur l'écoute "Télé Parents"	Ecouteants jour/nuit	Bruxelles	3h
Journée sur l'éducation sexuelle des jeunes	Ecouteants jour/nuit	Liège	6h

ANNEXE III

D.O. 16 - SANTE	A.B. 33.02.25 - Subventions initiative Gouvernement	
Instituts médico-sociaux de Ciney	Colloque "Reconnaissance"	500,00
Ecole technique provinciale	Course aux sciences	500,00
Institut Saint-Roch	Repas malins	650,00
Fléron demain	Conférences "Prévention de l'obésité"	8.000,00
Gams	mutilations sexuelles	1.000,00
ARC	Autopsie d'une bouteille (théâtre pour sourds et malentendants)	5.000,00
A.S.B.L. FEMMES ET SANTE	Projet "Ménopause"	2.000,00
GIPSO	Livre Psoriasis dans école	1.500,00
Anorevie	Prévention et formation en matière d'anorexie	12.500,00
GIMPP	Gestion du stress (intervenants, soutien technique et location de salle)	5.000,00
European Donor Hospital Education Programme	Formation professionnels de la santé aux dons d'organes	1.500,00
Gsara	outil pédagogique TABAC	6.500,00
Ligue belge des Patients	Journée scientifique	2.000,00
A.S.B.L. Petits crampons pour Fred	Don traitement cancer	500,00
CEDS	Congrès prévention des assuétudes	45.000,00
Triathlon	Ma santé, c'est capital	2.500,00
Collège Saint - Henri	Le bien manger	200,00
Côté enfance	Houtopia	15.000,00
Festival d'amour de Mons	Prévention SIDA	1.000,00
Educa Santé	Cofinancement INTERREG Phase II	53.796,00
Collectif contraception	Dépliant info IVG par Myfegyne	3.363,00
Féd centres pluralistes famil	Site internet à destination des jeunes	59.130,00
CPAS de Charleroi	Cofinancement INTERREG Phase II	11.106,50
Ville de Mons	Cofinancement INTERREG Phase II	16.347,98
Tom et Babette	Expositions "alimentation"	91.327,00
Univers Santé	L'alcool et les jeunes	20.000,00
Foyer culturel de Jupille Wandre	L'espace du goût et des saveurs	500,00
Centre culturel de Frameries	Radio bobo	300,00
EPPIA DIPRONAM	Journée formation	500,00
Panathlon	Promotion sport chez les enfants	25.000,00
Fondation pour la chirurgie cardiaque		40.000,00
Croix-Rouge	Rallye des benjamins secouristes	550,00
Sacopar	Cofinancement INTERREG Phase II	10.007,75
Confrérie Gastronomique de Charleroi	Séjour pédagogique à la ferme	800,00
Fondation Louvain	Création chaire de médecine	1.000,00
D.O. 17 - AIDE A LA JEUNESSE	33.16.12 - Subventions destinées notamment à la réalisation du projets particuliers dans le secteur de la protection et de l'aide à la jeunesse	
RTBF	Quand les jeunes s'en mêlent	7.500,00
Dynamo International	Colloque "Formation de travail de rue en RDC"	10.000,00

Festival du Film d'amour de Mons	Séances pédagogiques	3.000,00
Au four et au Moulin	Journée de clôture des carrefours de l'aide à la jeunesse	50.000,00
La Pommeraie	Structure de relance mobilisatrice	7.200,00
la Porte ouverte	Stage citoyen pdt congé carnaval	2.000,00
Espéranto	Hébergement mena	146.500,00
Denamur	Hébergement mena	126.562,00
L'Entre-temps	Prolongation projet 2005	30.000,00
Services des familles d'accueil d'urgence	Reconduction projet "Service des familles d'accueil d'urgence"	30.000,00
Le Toboggan	Marsupilama	40.000,00
Services SAS	Prolongation du projet "Structures d'Accrochage Scolaire"	150.000,00
Parler pour le dire	Construire ensemble	30.000,00
Arpège	Prolongation du projet "Arpège"	25.000,00
Oasis	Prolongation du projet "Prise en charge d'ados"	10.000,00
Samarcande	Belgique - Bénin	5.000,00
Oxyjeune AMO	Soutien hôpital Bénin	3.500,00
AMO La croisée	Action sur la parentalité	30.000,00
Le Toucan	Pour un quartier plus accueillant	20.000,00
CPMS libre de Liège II	Citoyenneté active avec 400 jeunes de Seraing	500,00
Soroptimist Club Les 2 sources	Regards métissés	1.000,00
Défense enfant internationale	Enferment des mineurs	8.000,00
Femmo	Colloque services mandatés milieux ouverts	2.000,00
Editions Luc Pire	Edition livre "AMO"	10.000,00
Parrain / Ami	Projet "Parrain / Ami"	45.000,00
Espace Alisson	Montagne Oisans	1.500,00
Délégué général Droits de l'Enfant	Calendrier 2007 Droits de l'Enfant et Aide à la Jeunesse	15.500,00
MAGIC	Quitte ta violence pour te battre à fond la vie	3.500,00
Délégué général Droits de l'Enfant	en cours de réalisation	5.000,00
Beatles Day	Beatles Day	1.500,00
Jeunesses musicales	Travail au sein des IPPJ	5.000,00
Paroles d'enfants	Kaléidos	20.000,00
Promojeunes	Zoom Jeunes	10.000,00
Maison des jeunes de Beaumont	Action proximité	7.500,00
Vie féminine	Soutien parentalité mères/ados	7.800,00
Vent debout	Accrochage scolaire	37.000,00
Le relais social urbain (La Louvière)	YAMBA	42.000,00
SDJ	Fonds pré - caution	10.000,00
Centre REFS	5 en 2	1.500,00
RETEL	Home sweet mômes	38.000,00
L'espoir	Familles d'accueil intergénérationnelles	45.000,00
Coordination des services de Laeken	Amorces	40.000,00
Hôpital "Les Goelands"	L'impromptu	30.000,00

Agence Alter	Agence Alter	15.000,00
CPAS de Herstal	Soutien enfants orphelins	36.000,00
	33.28.14 - Subventions des mesures d'aide et de protection mises en œuvre par les services d'aide et d'intervention éducative.	
Il s'agit de subventions récurrentes octroyées par décret. Voici la liste des associations imputées sur l'allocation de base 33.28.14		
CAEM (centre d'aide aux enfants victimes de maltraitances)	le clapotis	
	Accueil	
	Mozaïc	
CAS (centre d'accueil spécialisé)	Foyer pour jeunes filles	
	La bastide blanche	
	Le toboggan	
	Le foyer retrouvé	
	L'odyssé	
	Le tamaris	
CAU (centre d'accueil d'urgence)	La parenthèse	
	La cordée	
	Domaine de Beauplateau	
	Cité de l'enfance	
	Espace 105	
	Vert Lion	
	Le PHJ accueil d'urgence	
COO (centre d'observation et d'orientation)	COO Suzanne Van Duren	
	Integram	
	Le C.A.R.P.S.	
	Maison pour jeunes filles	
	Le Pertuis	
CPA (centre de premier accueil)	Auberge des Haxhes	
PPP (projet pédagogique particulier)	L'Amarrage	
	Airs libres	
	Résidence Roland	
	La Pommeraie	
	Emergence	
	Vent debout	
	L'oasis - Foyer pour jeunes	
	L'orée et Altitude 500	
	Octogones	
	L'Alouette	
	La marelle	
	Abaka	
	Notre abri	
	Vilange d'enfants SOS	
	Chemin faisant	

	La maison du bonheur	
	Les sentiers	
	CTSC Sonatine	
	Foyer Lilla Monod	
	La maison	
SAAE (service d'accueil et d'aide éducative)	La maison des petits	
	Les 6 maisons	
	H. Juliette HERMAN	
	Casa	
	La tramontane	
	Le pavillon Victor Rossel	
	Copainpark	
	Clair matin	
	Foyer Shekina	
	Maison familiale des petits sapins	
	Cité Asselbergs	
	Maison d'accueil	
	Home L'Ancre	
	La Chataigneraie	
	La petits sapins de Waterloo	
	Le colombier	
	Villa Hacienda	
	Maison de la jeunesse	
	Le domaine	
	L'espoir	
	Feu ouvert	
	Foyer Listre - Plunus	
	Foyer pour jeunes travailleurs	
	Foyer pour jeunes filles	
	Les faons	
	La maison blanche	
	Le relais	
	Les marmousets	
	La guitoune	
	La tramontane	
	La marjolaine	
	La mohinette	
	Le cartel	
	La maison - A.S.B.L. Institut Michotte	
	Institut Beaumont Saint-Michel	
	Home La ferme	
	Le chaperon rouge	
	Les cosennes	

	L'edelweiss	
	Home Léopold Castelain	
	Jardins d'Airemont	
	La maison des Frasnes	
	Maison Saint Joseph	
	Maison du Sacré Cœur	
	Centre de jeunes Don Bosco	
	Les glanures	
	Les gentianes	
	Bethleem	
	Le bivouac	
	Notre foyer	
	Notre Dame des Anges	
	L'escabelle	
	Le gai logis	
	Home l'Ermitage	
	Les foyers Sainte-Marie	
	Maison familiale	
	Au clair matin	
	Notre logis	
	La famille J. Bernaert	
	Le bocage	
	Entreville	
	Le moulin	
	Les tourelles	
	L'oasis	
	La goudinière	
	L'espoir	
	Home familial	
	La ruche	
	La maison blanche	
	Le vieux moulin	
	Edelweiss	
	Fayards	
	Maison des éclaireurs	
	La hutte	
	Home Chante clair	
	La capucine	
	Le baillage	
	Vierzet	
	Foyer L'aubépine	
	L'eau vive	
	Institut du Sacré Cœur	

	Foyer Saint - Augustin	
	les cabris	
	Les colverts	
	Foyer Burnot	
	La chenille	
	L'étape	
	La fermette	
	Foyer L'espérance	
	Le condor 64	
	La casa	
	Les bruyères	
	Pensionnat Henri Jaspar	
	Pens. Jules Lejeune	
	La termitière heureuse	
	Castia Notre Dame	
	CRES	
	La maison	
	Clos du chemin vert	
	les diablerets	
	Les maisons familiales du C.P.A.S.	
	La frenaie	
	Home Saint - François	
	Maison de l'enfant de Seraing	
	L'escale	
	Foyer Lucie	
	Maison d'enfants C.P.A.S. de Verviers	
	Le ropieur	
	Les petites maisons	
	Le trèfle	
	Les galopins et le tremplin	
	Communauté éducative P. HARMEGNIES	
	SILOE	
	Le foyer	
	Cité de l'enfance	
	Le starting Block	
	Le logis	
	Institut N.D. de Lourdes	
	Maison d'accueil Prince Albert	
	La cordée	

ANNEXE IV

CRIC N°83-Santé14 (2005-2006)

ponsables de l'association dans l'écriture de la grille normalisée qui permet à un service de passer en commission d'agrément. Cette grille révèle le travail fourni par une association durant les derniers mois. Dès réception de cette grille, j'ai demandé à mon administration de lancer la procédure d'agrément. Conformément à la réglementation, cette procédure nécessite la réception de divers avis des inspections, comptable et pédagogique, et des treize CAAJ. La commission d'agrément devrait examiner prochainement la demande.

Vous avez rappelé que les centres Denamur et Esperanto prennent en charge les MENA. Cent quatre-vingts jeunes sont actuellement hébergés mais ce chiffre varie régulièrement. Il ne tient pas compte du suivi organisé par les autres services de l'Aide à la jeunesse, dont les 80 services d'aide en milieu ouvert. Ces derniers ne doivent pas tenir la liste des jeunes pris en charge. Je ne dispose par conséquent pas de cette information. Cependant, nombre d'entre eux travaillent avec des jeunes en errance. Bruxelles et Namur sont les principaux arrondissements impliqués en Communauté française.

M. Jean-Charles Luperto (PS). — Il est encourageant d'observer que la cellule d'appui qui suit les MENA à Gembloux veille à corriger ses erreurs de gestion. Il faut continuer à soutenir cet outil. Il semble que vous en ayez l'intention. Par ailleurs, vous démentez que l'institution n'ait pas rentré les documents à temps. Quel serait le délai ? Une information précise rassurerait le personnel et les jeunes. Enfin, pourriez-vous nous communiquer un rapport sur le cadastre par arrondissement ?

1.3 Question de M. Marc Elsen à Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé, relative au « FESC »

M. Marc Elsen (cdH). — Le FESC finance de nombreux réseaux d'activités chers à la Communauté française, à savoir l'accueil extrascolaire, la garde d'enfants malades, l'accueil d'urgence et l'accueil dit flexible.

En mars dernier, vous déclariez à M. Yzerbyt que les négociations sur le FESC n'étaient pas terminées. Les discussions avec les autres niveaux de pouvoirs ont-elles enfin abouti ?

Qu'en est-il des contacts avec M. Demotte sur l'avant-projet de loi visant à modifier l'article 107 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés ? Où en sont les

pourparlers avec la Communauté flamande sur les critères d'agrément des structures d'accueil ayant droit aux subsides FESC ? L'accord de coopération est-il finalisé ? De nombreuses associations s'inquiètent de la pérennisation des subsides FESC. Avez-vous informé la plate-forme associative des avancées de ce dossier ?

Mme Catherine Fonck, ministre de l'Enfance, de l'Aide à la jeunesse et de la Santé. — Il y a trois mois, je vous exposais en commission les différents éléments compris dans l'avant-projet de modification de l'article 107 des lois coordonnées relatives aux allocations familiales des travailleurs salariés. Ceux-ci visaient à maintenir les quatre types d'accueil extrascolaires et plus particulièrement — puisque c'est ce qui nous différencie de l'avis flamand — l'accueil d'urgence, l'accueil flexible et la garde d'enfants malades. Je vous avais également présenté le nouveau système de financement sous forme de forfait « promérité » par enfant ouvrant le droit aux allocations familiales et différencié selon le type d'accueil.

Depuis plusieurs mois, nous entretenons avec le cabinet de M. Demotte des contacts permanents. Lors des rencontres consacrées à la modification de l'article en question, j'ai insisté sur les types d'accueil, mais également sur le fait que l'entrée en vigueur de la loi soit subordonnée à la conclusion d'un accord de coopération entre les communautés et le fédéral. J'ai par ailleurs insisté pour que le financement soit directement reversé aux structures d'accueil en fonction de la présence réelle des enfants. L'avant-projet de loi va maintenant être examiné par le gouvernement fédéral.

Pour l'accord de coopération en tant tel, des contacts ont été pris avec nos homologues néerlandophones. Chaque partie a ainsi pu exposer le résultat de ses travaux et de ses réflexions. Pour notre part, nous avons présenté les différents critères d'agrément et d'éligibilité du FESC pour les structures d'accueil, préalablement analysés et amendés par la plate-forme associative. Les discussions se poursuivent avec la Communauté flamande en vue d'aboutir à un accord sur des critères communs afin que la Communauté française ne soit pas pénalisée. Une étude prévisionnelle nous a par ailleurs éclairés sur l'impact de ces modifications sur les structures d'accueil. Ces avancées seront prochainement communiquées au secteur via la plate-forme associative.

Le travail se poursuit donc avec tous les protagonistes de ce dossier, le fédéral, la Communauté flamande, mais également le secteur, afin de mener à bien la réforme du financement FESC, et ce dans le souci d'aboutir à une solution positive pour le

CRlc N°83-Santé14 (2005-2006)

secteur, les familles et les enfants.

M. Marc Elsen (cdH). – Votre exposé montre que vous n’êtes pas inactive dans ce dossier. Nous avons compris que l’objectif, à terme, était d’aboutir à une clarification dans la durée. Le secteur gagnera en efficacité dès lors que la pérennisation sera assurée.

Vous avez insisté sur la prise en compte des arguments développés par la plate-forme associative et sur la communication des avancées. C’est une bonne chose. Le secteur a en effet besoin de signaux positifs. Nous continuerons à être attentifs à ce dossier.

M. le président. – Voilà qui clôt l’heure des questions.

– *L’heure des questions se termine à 11 h 15.*